

# 6

---

## Théorie critique et espace public: analytique de la gouvernementalité dans la communauté des pays des Grands Lacs

Jean-Marie Katubadi-Bakenge

### **Position du problème et questions posées par la recherche**

Les Pays de la CPGL sont souvent dépeints comme une région ravagée par les conflits. Leur image télévisuelle semble marquée du sceau de la misère amenée par des formes de la désontologisation humaine : guerres civiles, génocide, déplacements des réfugiés, viol des femmes et violations des droits humains, rébellions, etc. Ces formes de désontologisation sont soit des conflits “consommés”, soit déclarés, soit potentiels. Est-il possible de s’émanciper dans une telle société où la violence guette continuellement le citoyen et est capable de porter atteinte à l’intégrité physique ou morale de l’être humain, à ses biens matériels ou à ses idées de valeur en affadissant en lui tout amour d’existence ?

Ce qui semble ostentatoire dans la politique des Pays de la CPGL, c’est que celle-ci est vécue incessamment comme le lieu de heurt entre la forme constitutionnelle et la force dominatrice. Sinon on ne comprendrait pas pourquoi il y a eu tant de drames qui ont occasionné tant de morts dans un contexte social devenu favorable aux pratiques d’avilissement de l’être humain, à la fragilité des Etats, à l’instauration des régimes autocratiques, au tripatouillage de la loi fondamentale, au pillage des ressources, à l’appauvrissement des populations et de ces pays-mêmes.

Au Burundi et en RD Congo, les crises larvées ou ouvertes que les populations ont connues ces cinq dernières décennies ont eu pour la plupart des cas la même racine : la nature de l’Etat. Plusieurs dirigeants de ces deux pays ont considéré

l'Etat comme un bien personnel, un patrimoine pour leur clan ou tribu. L'appareil étatique s'est souvent ainsi retrouvé au service des intérêts personnels des autorités politico-militaires. Afin d'avoir une emprise sur l'ensemble de la société, ces dirigeants ont institué un système de gestion économique et financière fait de prébendes et de gabegie, et ce afin d'entretenir une large clientèle ainsi que leur entourage dans le but d'établir un pouvoir ploutocratique. Aussi faut-il plutôt ici réfléchir sur les solutions à proposer pour faire face aux conflits avant qu'ils ne se transforment dans les scènes de violence. Une lecture attentive de l'histoire des deux pays nous renseigne sur les causes profondes des conflits dont ils souffrent encore. Que pouvons-nous retenir brièvement de cette histoire ?

En effet, l'histoire nous apprend que ces deux pays ont été colonisés par la Belgique, ils ont accédé chacun, presque à la même période, à l'indépendance après une lutte politique menée par des leaders incarnant le changement. Au Congo, Patrice E. Lumumba a été le farouche opposant du système colonial belge. Son combat contre le colonialisme atteint son apothéose le 30 juin 1960, date à laquelle il prononce un discours programme. Il y dénonce la colonisation et ses pratiques d'humiliation imposées au peuple congolais, la décolonisation conservatrice. Il y promet de rétablir la justice sociale, de mettre fin à l'oppression de la pensée libre, de permettre aux citoyens de jouir pleinement des libertés fondamentales, de supprimer toute discrimination, de faire régner non la paix des fusils et des baïonnettes, mais celle des cœurs et des bonnes volontés (Gérard Althabe 1972:262).

Au Burundi, le prince Louis Rwagasore, fils de Mwambusa IV et fondateur du parti nationaliste de l'Union pour le Progrès National (UPRONA), remporte quarante-vingt pour cent, grâce à sa politique de dénonciation de la politique colonialiste et de son projet de société rassembleur du peuple burundais, le scrutin visant à élire l'Assemblée législative de la colonie. Il devient Premier ministre, avec la mission de préparer le pays à l'indépendance. Il écrit dans un rapport destiné au gouvernement de la République arabe unie :

« Je me suis penché plus particulièrement sur la vie économique et sociale de mes compatriotes pour les libérer de l'entreprise des capitalistes belges, grecs et juifs qui sur place détiennent presque la totalité de l'économie et du commerce du pays- car de cette indépendance économique sortira une indépendance politique sûre, stable, forte- pour leur donner à eux aussi la chance de vivre honnêtement, dignement, comme les hommes » (Christine Deslaurier 2012:81).

Ces principaux acteurs dans l'accession de leurs pays à l'indépendance ont été tués, pour la plupart, après une période courte de la prise de pouvoir. La période qui a suivi était riche en crise politique caractérisée par les coups d'Etat ou les tentatives de force pour accéder au pouvoir phagocytant ainsi tout l'appareil politico-juridique, tout le système socio-économique et militaire. Au Congo, Lumumba est renversé par Joseph Désiré Mobutu après un coup d'Etat réussi le 24 novembre 1965. Le règne de ce dernier est caractérisé par la "zaïrianisation"

(la nationalisation des petites et moyennes entreprises étrangères), l'affaiblissement des institutions démocratiques, la mise en place d'un vaste réseau de services de sécurité et d'espionnage, l'instauration d'un système de cooptation, de népotisme, de corruption et de coercition (violations massives des droits de l'homme). Le régime de Mobutu est renversé par la rébellion de l'AFDL menée par Laurent Désiré Kabila en 1996. Celui-ci prit effectivement le pouvoir en mai 1997. Il est assassiné en janvier 2001. Joseph Kabila lui succède. En 2006, il est confirmé président de la République après les élections générales. En 2011, il est réélu pour un second mandat lors des élections largement condamnées par les observateurs comme ayant été entachées d'erreurs et manquant de crédibilité.

Au Burundi, Le prince Louis Rwagasore est assassiné par le ressortissant grec Georges Kageorgis au mois d'octobre 1961. En juillet 1962, le Burundi accède à l'Indépendance en tant que monarchie sous le règne du roi Mwambutsa IV. En 1965, Mwambusa IV refuse de nommer un Premier ministre hutu alors que ceux-ci avaient remporté la majorité aux élections législatives. En juillet 1966, Mwambusa IV est déposé par son fils, le prince héritier Charles Ndizeye, qui prend le nom de Ntare V. En novembre 1966, Micombero, à la tête d'une junte militaire, accède au pouvoir à la faveur d'un coup d'Etat, abolit la Monarchie et se déclare président de la République. A l'issue d'un coup d'Etat, Jean-Baptiste Bagaza prend le pouvoir. Il dirige le pays de 1976 à 1987, année à laquelle il est destitué lors d'un coup d'Etat monté par Pierre Buyoya. Celui-ci accepte de démocratiser le pays et d'organiser les élections en 1993 que remporte Melchior Ndadaye, candidat du parti du Front pour la Démocratie au Burundi (FRODEBU). En octobre 1993, Ndadaye est renversé et assassiné lors d'un coup d'état militaire qui a déclenché des violences interethniques et la guerre civile. En février 1994, Cyprien Ntaryamira, cofondateur et membre du FRODEBU, fut nommé président du Burundi. Il mourut avec le président rwandais Juvenal Habyarimana lors de l'attentat contre l'avion qui les ramenait d'Arusha à Kigali. En avril 1994, Sylvestre Ntibantunganya devint président de la République. En 1996, Il fut renversé par Pierre Buyoya suite à un coup d'Etat militaire. En 1998, Buyoya signe un accord avec les rebelles du Conseil National pour la Défense de la Démocratie (CNDD) et accepte le partage du pouvoir. En 2003, Domitien Ndayizeye accède à la magistrature suprême. Au cours de son mandat (2003-2005), il supervise l'instauration de la constitution burundaise et organise les élections que le Conseil National pour la Défense de la Démocratie/ front pour la Défense et la Démocratie (CNDD-FDD) de Pierre Nkurunziza remporte. Celui-ci devint président de la République. Il est réélu en 2010 pour un second mandat lors des élections boycottées par ses opposants politiques.

Aujourd'hui, ces deux pays aspirent à plus de démocratie sans que leurs dirigeants soient capables de transcender la confusion entre le *potentia* et le *potestas*, c'est-à-dire entre le pouvoir et la domination, qui relève de ce que le philosophe Paul Ricœur appelle le paradoxe politique (1990:229). Le débat actuel, en RD Congo et

au Burundi, sur le possible ou réel tripatouillage de la Loi fondamentale en constitue un chevalement éloquent. Mais au-delà d'un simple fait de similitude, celui-ci révèle en revanche une des illustrations de la logique des vases communicants à laquelle ces deux pays ont vraisemblablement souscrit les vingt dernières années : situation de mi-paix, mi-guerre entre eux suivie ou précédée par les accusations réciproques.

La situation politique, sociale et économique que nous venons de décrire soulève une série de questions qui méritent une analyse approfondie. Ainsi, d'aucuns peuvent se demander :

1. Dans une région où la logique de la guerre semble l'emporter sur toute initiative de paix et où la convoitise des voisins s'érige pratiquement en mode de gouvernement, comment sauvegarder les souverainetés nationales ?
2. Dans ce contexte de guerre de chacun contre tous où les Etats se fragilisent ou se désétatisent davantage, est-il facile de prendre en charge les populations démunies, d'initier les projets de développement ?
3. Sans cela, est-il possible de concilier la reconstruction nationale post-conflit avec les impératifs d'un développement humain durable ?

Ces différentes questions sont intrinsèquement liées, et une bonne réflexion est celle qui en ferait une analyse comme un tout. Cela nous amène donc à formuler une question de recherche qui se veut globale et qui permettra d'apporter une approche de réponse à l'ensemble de ces questions évoquées.

*Comment prévenir les conflits et favoriser une coexistence pacifique entre les nationaux, entre ceux-ci et les autres populations de deux pays dans le but ultime d'ériger une gouvernamentalité nationale et régionale ?*

Pour répondre à cette question, nous avons formulé une hypothèse de recherche qui nous sert de fil conducteur : *l'absence de gouvernamentalité dans un espace public réellement commun est la source des conflits intercommunautaires et interétatiques qu'ont connus le Burundi et la RD Congo.*

## **Objectifs et limitation de la recherche**

Dans tout travail de recherche, la définition des objectifs est importante. Ceux-ci en effet expriment l'intention générale du chercheur. Ils précisent par ailleurs le but général de la recherche en insistant sur les points ou les aspects du problème étudié et les opérations à mener par le chercheur pour atteindre l'objectif général formulé. Pour cette recherche, les objectifs sont de deux ordres :

### **Objectif général**

L'objectif général est de contribuer à l'édification d'un "espace public" inter lacustre où les citoyens coopèrent et interagissent pour trouver des solutions efficaces aux crises cycliques afin de construire une communauté de paix, de sécurité durable et de convivialité.

## **Objectifs opérationnels : analyse et application**

Les objectifs opérationnels de cette recherche se déclinent sous deux angles. D'une part, sous l'angle d'analyse, il est d'abord question : i) d'identifier les situations génitrices des foyers de conflits en vue de les prévenir ; ii) d'identifier les outils d'analyse et les méthodes d'approches nécessaires pour comprendre les conflits et y apporter des solutions efficaces en tenant compte de la nouvelle donne géographique au niveau sous-régional et international ; iii) d'examiner la situation sécuritaire et le comportement des populations face à la recherche de la paix.

D'autre part, sous l'angle des recommandations, il est question, pour les gouvernants et les citoyens de la CPGL, i) d'appliquer les règles de gouvernementalité démocratique afin de ramener la paix, la sécurité, la convivialité et le développement durable ; ii) d'évaluer la recherche de la paix, de la sécurité, de la convivialité et du développement durable par rapport au respect des normes d'un Etat de droit et de la démocratie. Cette dernière favorise le respect des droits humains, le respect de la loi sur le fonctionnement des partis politiques et de la société civile, l'alternance du pouvoir sur la base de la loi fondamentale, la lutte contre la corruption, le chômage et la pauvreté, la lutte contre la discrimination sous toutes ses formes, la libre circulation des personnes et des biens entre les deux pays, l'investissement des nationaux et étrangers.

## **Délimitation du champ de recherche**

Cette recherche est consacrée à la CPGL1. Nous allons nous intéresser particulièrement au Burundi et à la RD Congo. Les raisons du choix de ces deux pays sont à la fois d'ordre géographique et socio-politique. De fait, du point de vue géographique, nous sommes assuré de la faisabilité de la recherche. Vivant au Burundi, nous sommes proche de la RD Congo. Cette situation nous permet d'accéder facilement à notre champ de recherche. Sous un autre angle de motivation, malgré les différences dues à l'identité de leurs peuples, les deux pays ont connu sur le plan sociopolitique la même histoire. Citons, à titre d'illustration, la colonisation belge, la période des partis uniques, la politique d'intégration régionale avec la CEPGL, les guerres fratricides, les rébellions, l'aspiration à plus de démocratie. Bien évidemment, chaque médaille a son revers ; en fait, l'immensité de cet ensemble sous-régional pose le problème de la représentativité des données de notre enquête. Autant il est impossible de couvrir tout cet ensemble sous-régional dans le contexte de cette étude, autant les résultats évacuent toute généralisation sur ce que les populations de ces espaces politiques peuvent penser de l'analytique de la gouvernementalité. Et c'est cela la grande limite de cette recherche.

### **Théorie critique, espace public, gouvernance et gouvernementalité: esquisse de revue de littérature**

Le présent point situe la recherche dans la littérature existante. Il apprécie les écrits et établit les liens entre les théories. Pour ce faire, il est construit pour délimiter le point focal de la recherche, pour en décrire ou en motiver les choix des concepts et leur opérationnalisation. L'attention est donc focalisée sur la théorie critique et les notions de gouvernance et de gouvernementalité afin d'analyser le monde vécu des deux pays de la CPGL.

En effet, la situation de crise de légitimité institutionnelle et de déchirement entre la domination et le pouvoir auxquels nous avons assisté ces deux dernières décennies dans la CPGL ont suscité un intérêt académique et sociopolitique considérable.

Un nombre important d'investigations se penchent sur la gouvernance et la démocratie (C.T. Barahanyi Bya-Dunia 1998:153-181; André Guichaoua 1998: 183-199 ; Mwamba Bibombe 1998:143-152 ). Certaines d'entre elles traitent du sujet de la gouvernance sans en présenter un travail de théorisation approfondie. D'autres limitent le sujet de la gouvernance et la question de la sécurité à la seule lecture économiste. D'autres encore estiment que la paix durable est une condition indispensable pour la construction des pays des Grands Lacs, surtout qu'elle requiert une volonté politique, traduite dans les actions menées par les autorités, avec le concours de tout un chacun. Ces auteurs susmentionnés parlent tous de la paix, mais oublient d'étudier la question du conflit.

En outre, dans ces études, force est de constater que la question du gouvernement démocratique est évoquée de manière rapide et abstraite, alors qu'il s'agit d'études portant sur la région des Grands Lacs, poussant à banaliser les conclusions auxquelles elles ont abouti. Entre les années 2003 et 2009, les investigations sur la gouvernance et la gouvernementalité dans les trois pays (Arsène Mwaka Bwenge 2003:73-94; Ir. Benoît-Janvier Tshibuabua-Kapy'A Kalubi 2006:45-61 ; Pierre Jacquemot 2009:93-108) ont montré qu'il existe un problème sérieux de manque de leadership et de création de cadre de gestion saine de la chose publique. Ce double manque est souvent géniteur de conflits et rébellions dans la région des Grands Lacs. Toutefois, pour les uns et/ou les autres, la question de la gouvernance se limite au choix de la meilleure forme de gouvernement. Le recours au concept de gouvernementalité n'a servi qu'à retracer la genèse des rébellions dans la région des Grands Lacs, sans toutefois prendre la mesure des conséquences qui en découlent afin de repenser la bio-régulation par nos Etats de ce qui fait la vie des populations prise sous le triple angle éthique-politique- économique. Récemment, les publications de Nestor Ntiranyibagira (2010:75-85) et de Siméon Barumwete (2014) s'intéressent encore à la gouvernance. Le premier révèle que la gouvernance peut se réduire à un non-sens si tous les acteurs ne s'engagent pas pour rendre pérenne la démocratie et si les médias ne jouent pas le rôle de l'arbitrage entre eux. Le second considère la bonne gouvernance

comme solution au problème du développement. Là où Nestor Ntiranyibagira fait un simple état des lieux de la gouvernance (gouvernance politique, sécuritaire, judiciaire, économique ou encore sociale) sans une fouille archéologique du concept de gouvernance en vue de son applicabilité idoine au contexte socio-politique burundais, Siméon Barumwete s'adonne efficacement à cette fouille archéologique du concept de bonne gouvernance, mais ne s'en sert que pour faire un état des lieux du mariage entre la gouvernance et le développement au Burundi.

De manière générale, ces travaux se concentrent sur la gouvernance pour traiter de la question de la crise et du conflit au Burundi et en RD Congo. Mais elles sont rares ces recherches qui abordent le sujet sous le double angle de la gouvernance et de la gouvernementalité à la lumière d'un modèle théorique, susceptible de leur permettre une critique profonde de l'espace public de deux pays. La présente recherche entend remplir ce fossé et justifie son originalité.

### **Théorie critique dans l'analyse de la région des Grands Lacs**

L'analyse de la gouvernementalité de la région des Grands Lacs est faite à partir de la théorie critique afin d'examiner les questions posées au sujet de la paix, de la sécurité et de la reconstruction post-conflit dans cette sous-région. Pour comprendre la théorie critique, nous recourons à certaines thèses développées par l'Ecole de Francfort. Cette Ecole est associée aux grands noms de la philosophie et de la sociologie contemporaine dont Max Horkheimer, Theodor Adorno, Jürgen Habermas, Herbert Marcuse, Erich Fromm ou Franz Neumann inspirés par la pensée de Karl Marx jusqu'ici considéré comme le penseur inaugural. Ces différents disciples le montrent dans leurs écrits. Ainsi pour Herbert Marcuse, Karl Marx était préféré à tout autre philosophe parce qu'il pratiquait la philosophie concrète. Sa critique du capitalisme ne signifiait pas seulement une crise économique ou politique, mais une catastrophe de la nature humaine (Marcuse, H. 1968:249-270). Erich Fromm, à son tour, trouve que la critique de K. Marx de la société capitaliste confirme sa réflexion sur la vraie nature de l'homme. C'est pourquoi il soutenait que l'économie est le destin de l'homme ou encore que la société de classes, qui condamnait une grande partie de ses membres à l'infantilisme, était une réalité durable : se révolter contre elle était compréhensible, mais plus que raisonnable que s'en accommoder psychiquement (Rolf Wiggershaus 1993:57 et 59). Theodor Adorno démontrait que dans le capitalisme les hommes ne menaient pas une vie décente parce qu'ils se heurtaient contre un mur de verre. C'est pourquoi chez lui, l'histoire de l'homme se conçoit comme une catastrophe permanente et la domination prévaut à travers de multiples médiations : domination de la nature, domination de l'homme (Adorno paraphrasé par Jean Godefroy Bidima 1993:45).

Cependant, en 1937, date de la sortie de « *Traditionelle und kritische theorie* » (Théorie traditionnelle et théorie critique) de Max Horkheimer, l'expression "théorie critique" cessa de s'identifier à la théorie marxiste dans sa forme orthodoxe, fixée sur

la critique du capitalisme en tant que système économique avec la superstructure et l'idéologie différentes, mais plutôt avec ce qui était principal dans la théorie marxiste. Ce principe consistait essentiellement dans la critique concrète des relations sociales aliénées et aliénantes.

Jürgen Habermas plaide pour la maturité de la rationalisation du monde vécu avant qu'il ne soit possible d'y institutionnaliser par le droit l'économie de marché et l'Etat administrateur auxquels il impute la destruction des formes de vie traditionnelles propres à la société de la vieille Europe (1988:420). M. Horkheimer définissait les millionnaires comme ceux qui «non seulement exploitaient la misère des autres, mais en plus la produisaient et la renouvelaient pour pouvoir à nouveau en vivre, et étaient prêts à défendre cet état de choses au prix du sang d'autrui, tant qu'il en faudrait » (M. Horkheimer cité par Rolf Wiggershaus 1986:48). Franz Neumann avait adhéré à la théorie marxiste de la société, mais il restait politiquement un réformiste qui plaçait tous ses espoirs dans une politique meilleure des mouvements ouvriers dans le contexte d'un Etat de droit rétabli. Ainsi, pour lui, si le capitalisme dissimule la puissance véritable d'une certaine classe sociale et rend calculables les processus d'échange, toutefois il procure en même temps la liberté personnelle et la sécurité pour les pauvres (*Ibidem*: 214).

Mais au-delà, le vocable "Ecole de Francfort" désigne une pensée germanique moderne, ancrée dans la recherche sociale et soucieuse de dégager les moyens théoriques d'une critique du capitalisme et des pathologies qu'il est censé générer. Sans être le résultat d'une théorie unifiée, la théorie critique se présente toutefois comme le projet post-métaphysique d'une élaboration pluridisciplinaire et réflexive de la critique de toutes les forces contraires à l'émancipation des individus dans la société moderne<sup>2</sup>. Au total, elle est la dialectisation de nos problèmes de domination. A ce sujet, Horkheimer dit que

« Prétendre appliquer des concepts de combat, tels que la domination de classe et l'impérialisme, aux seuls Etats capitalistes et non – tout autant – à ceux qui se prétendent communistes, n'a plus de l'opposition que les apparences et n'est pas moins contradictoire aux motivations qui restent les miennes. L'idée du socialisme, d'une démocratie réalisée comme contenu et non plus seulement comme forme, a été depuis longtemps pervertie dans les pays où règne le matérialisme dialectique et transformé en instrument de manipulation politique, de même que la parole chrétienne l'avait été par la chrétienté, pendant les siècles de sanglante oppression » (Horkheimer :1974:9).

Cette stigmatisation du rapport entre dominé/dominant s'applique à l'espace public des Pays de la CPGL. Mais pourquoi invoquer la théorie critique dans cette étude sur la CPGL ?

### **Comprendre la domination dans le contexte de la CPGL**

Il est couramment admis que la théorie critique s'est voulue une déconstruction de la rationalité "instrumentalo-fonctionnaliste" concernant uniquement l'histoire de

l'Occident capitaliste, si bien que d'aucuns peuvent se demander si, en empruntant ce canon épistémologique, l'étude ne pourrait pas déboucher sur une situation paradoxale consistant à étudier la situation sociopolitique des deux pays africains à partir des prémisses méthodologiques et politiques hétéronomes.

Le choix de la théorie critique dans cette étude revêt une double motivation: d'abord, la théorie critique a été considérée comme un cri des marginalisés et a permis à ces derniers de se dresser contre la domination dans laquelle ils étaient en train de pâtir, une situation qui peut être relevée, *ceteris paribus*, dans la CPGL soumise à l'oppression des détenteurs du pouvoir. Puis, comme les populations allemandes de la première décennie frappées par la crise sociopolitique aspiraient à la paix et à la sécurité, les peuples de cette communauté, victimes de la situation d'infra-ontologisation, rêvent d'une région démocratico-aristocratique<sup>3</sup> respectueuse des libertés fondamentales.

Parmi ces défenseurs de la théorie critique, la pensée d'Herbert Marcuse peut être un chemin de pensée pour analyser la situation sociopolitique du Burundi et de la RD Congo. En effet, dans *Eros et civilisation*, H. Marcuse s'interroge sur les causes des crises dans les sociétés modernes. Selon lui, en effet, celles-ci prennent un visage particulier de la répression et de la réalité qui rend compte du caractère irrationnel de la société industrielle. Le principe de réalité est remplacé par le principe de rendement, c'est-à-dire que l'individu n'est pas seulement contraint de renoncer au principe de plaisir qui régit les « processus primaires » pour se soumettre à la réalité (passages aux processus secondaires), mais se trouve contraint de sacrifier la plus grande partie de son temps et de son énergie pulsionnelle pour se soumettre à un rendement aussi absurde qu'inutile. (Marcuse, H., repris par Jean-Michel Palmier 2009:1285). Cette pensée insiste sur la domination (surtout inhérente au système capitaliste), un thème qui reste aussi central dans la pensée de J. Habermas, qu'il considère comme un fait politique primordial. La domination est un objet politique à analyser dans la CPGL et c'est le premier apport de la théorie critique à la compréhension de la gouvernamentalité dans toute la communauté.

Ici comme ailleurs, souligne Habermas, on parle de domination lorsque certains individus (ou une minorité) agissent au nom de la collectivité en prenant des décisions de nature à influencer sur elle, si bien que leur volonté ou leurs intérêts supplantent la volonté collective et les intérêts véritables de cette collectivité. La critique de Habermas s'oriente vers la compréhension du rapport entre "pouvoir et domination". Dès lors, chez lui, penser la domination est en même temps penser l'émancipation, c'est-à-dire établir les voies qui peuvent permettre de l'éradiquer. Si la domination est le point de départ, l'objet effectif de l'analyse habermassienne sera bien le politique, et avec lui, en particulier, le pouvoir. Celui-ci désigne tout autant le fait d'être au pouvoir (et les actions qui s'y rattachent) que les processus par lesquels une collectivité est amenée à déléguer sa volonté de façon contraignante ou non.

Max Weber est par essence l'auteur qui a bien analysé la domination au-delà du seul schéma de la lutte des classes sociales chère à Marx. Il considère la domination comme la chance pour des ordres spécifiques de trouver obéissance de la part d'un groupe déterminé d'individus. Dans cette optique, la domination présente une situation dans laquelle il y a un maître et signifie donc la chance pour un ordre de rencontrer une docilité. Cet ordre peut alors être dit légitime en ceci qu'il se fonde sur la validité que lui accordent les agents. La domination n'est donc nullement une exploitation par laquelle un individu ou un groupe s'imposerait à la tête de la collectivité au moyen de la violence. C'est là que réside toute sa force : la domination se présente presque nécessairement comme stable et durable pour l'ensemble du groupe. Par cette dimension plurielle et cette tendance à la pérennité, la domination se révèle donc avant tout par un pouvoir politique (ou une autorité) de telle sorte que ceux qui y sont soumis reconnaissent la validité et la justification de ce pouvoir.

Ainsi, le terme "politique" doit être appréhendé selon deux dimensions étroitement liées l'une à l'autre : celle de l'obéissance et celle de la contrainte. C'est sur cette aporie que se construit le projet critique de J. Habermas, et peut s'organiser l'analyse sur les contradictions inhérentes au système politique. En fait, la domination comme fait politique provoque un intérêt pour l'émancipation qu'il faut fonder autrement ; or, si c'est vers un idéal de communication intersubjective que Habermas entend se tourner, c'est à l'aune de son articulation avec ce pouvoir qu'il prétend transformer, que pourra s'évaluer la validité critique de cet idéal. Une nouvelle vision du pouvoir pourra alors s'établir, un pouvoir résolument partagé entre sa dimension stratégique négative et sa dimension « communicationnelle » libératrice. On découvre chez Habermas la dénonciation critique de la domination comme fait historico-politique tout en prenant ses distances vis-à-vis de la condamnation radicale de la modernité que celle-ci a pu induire.

Horkheimer et Adorno ajoutent que la domination se manifeste certes comme phénomène politique, mais son origine réside dans le rapport de l'homme à la nature. Il faudrait donc concevoir le politique au travers de cette détermination, ou plutôt dire que ce rapport à la nature est toujours déjà politique. C'est cette structure monologique que Habermas réfute vigoureusement. Ainsi, selon lui, pour sortir de cette situation de dominant/dominé, seul le dialogue peut en établir les conditions de possibilité. Cela peut être considéré comme un autre grand apport de la théorie critique à la compréhension de la situation dans la CPGL.

### **L'importance du dialogue en tant que facteur inhibiteur de la dichotomie dominant-dominé**

En effet, dans la Théorie critique, Habermas est celui qui a le plus théorisé sur l'importance du dialogue pour sortir de ce dualisme dominant/dominé. Il part de la critique adressée au scepticisme de Horkheimer et Adorno à l'égard de la raison. En introduisant le concept de raison instrumentale, dit Habermas

(Habermas 1988 : 143), Horkheimer et Adorno s'efforcent de faire le procès de l'entendement calculateur qui a usurpé la place de la raison. Dès lors, sous sa forme instrumentale, la raison a fini par se confondre avec le pouvoir, renoncer ainsi à sa force critique, annuler la différence entre prétention à la validité et conservation de soi. Ils se sont livrés à un scepticisme effréné vis-à-vis de la raison suite à la situation abracadabrante de rapport entre forces productives et bourgeoises qu'a connue l'Allemagne de la fin des années quarante. Si les deux avaient examiné les raisons qui permettent de douter du scepticisme lui-même, il eût été possible d'établir les bases normatives d'une théorie critique de la société à une profondeur telle qu'elle aurait échappé au dualisme dominant/dominé (1988:155).

A ce sujet, Habermas cherche un autre point d'Archimède et élabore ainsi sa conception du possible autour de la raison communicationnelle comme une autre voie pour sortir de la raison centrée sur le sujet. Celle-ci, dit Habermas, est «le produit d'une fission et d'une usurpation, c'est-à-dire le produit d'un processus social qui a vu, dans son déroulement, un moment subalterne prendre la place du tout, sans toutefois avoir l'énergie suffisante pour aborder la structure du tout» (Habermas 1988 : 373).

De ce point de vue, la prise en main, à travers la connaissance et l'instrumentalité, d'une nature et d'une société objectivées, et l'autonomie gonflée par le narcissisme (au sens d'une affirmation de soi obéissant à la rationalité téléologique) apparaissent, l'une et l'autre, comme des moments détournés qui, en regard des structures communicationnelles du monde vécu – c'est-à-dire en regard à la fois de l'intersubjectivité des relations d'intercompréhension et des relations de reconnaissance réciproque – se sont autonomisées (Habermas 1988:372).

A l'opposé donc, Habermas insiste sur le fait que la raison communicationnelle est mêlée au processus de la vie sociale par le fait que les actes d'intercompréhension jouent le rôle d'un mécanisme qui a pour but de coordonner l'action. Elle constitue par là le médium à partir duquel se reproduisent les formes de vie concrète. Partant, l'activité communicationnelle peut développer la rationalité éthico-spirituelle (c'est moi qui ajoute). C'est à la notion de la faute qu'il faut recourir pour justifier une possible présence de la rationalité éthico-spirituelle dans la philosophie de la communication de J. Habermas. Celui-ci parle de « la faute dans un sens intersubjectif, c'est-à-dire en un sens où la faute est comprise comme le produit involontaire d'une compromission, que ceux qui agissent de manière communicationnelle, doivent, indépendamment de leur imputabilité individuelle, attribuer à la responsabilité collective » (Habermas 1988:374). Dès lors, la rationalité éthico-spirituelle pratique une raison concrétisée dans l'histoire, la société, le corps (idem : 375). Ainsi, l'histoire est projetée et faite par des sujets qui, de leur côté, se trouvent déjà eux-mêmes plongés et formés dans le processus historique. La société apparaît comme un réseau objectif de relations, soit qui coiffe, en tant qu'ordre normatif, les sujets qu'il englobe dans une précompréhension

transcendantale, soit qui est instauré comme dispositif instrumental, par les sujets eux-mêmes, dans la lutte des objectivations réciproques.

Il ressort de ce qui précède qu'à partir de la critique de la rationalité instrumentale, J. Habermas construit la rationalité communicationnelle. Celle-ci prend pour point de départ le fait que les hommes parlent et agissent les uns avec les autres. De plus, elle cherche à démontrer que l'anticipation d'une communication sans distorsion est la condition de possibilité d'une action communicative. Aussi Habermas suggère-t-il la raison communicationnelle à la place de la raison instrumentale, le paradigme de la connaissance des objets par celui de l'entente entre les sujets capables de parler et d'agir, c'est-à-dire celui de l'intercompréhension. Dans l'entendement de Habermas, cette relation répond à une structure qui institue le dialogue. Faut-il lier l'absence ou la présence du dialogue à l'émergence ou à la gestion des crises violentes dans la CPGL ?

Au point de vue de la raison communicationnelle, la reconnaissance du dialogue pousse à admettre que la communication interpersonnelle doit prendre en compte les intérêts universalisables et les exigences ou prétentions à la validité d'une communication digne de ce nom, sans lesquels la césure entre les bourgeois et les forces productrices ira non seulement en grandissant, mais sera davantage légitimatrice de la domination. De ces exigences ou prétentions, Habermas retient la vérité (monde objectif), la sincérité (monde subjectif) et la justesse (monde de la communauté sociale). Elles constituent la base rationnelle de la communication pour la simple raison qu'elles sont reconnues comme des prétentions que destinataire et destinataire compétents sont présumés capables de démontrer et de défendre. Ainsi, les deux, sur la base d'une rationalité communicationnelle, doivent non seulement postuler simultanément à quelque chose qui appartient au monde objectif (celui de la vérité), mais encore au monde de la communauté sociale (celui de la justesse) et au monde subjectif (celui de la sincérité).

Chez Habermas, la communication idéale, c'est-à-dire celle qui peut permettre l'agir libre et en toute connaissance de cause, doit impérativement comporter trois aspects: une action langagière juste à effectuer au regard d'un contexte normatif donné, un énoncé vrai à produire, des opinions, intentions, sentiments, à exprimer de façon véridique. Vérité, justesse et véracité sont donc les trois moteurs de la communication pouvant conduire à l'agir.

Selon J. Habermas, deux cadres suffisent pour situer la prétention à la vérité. Il s'agit des contextes pratiques et des discussions (1996:97). Pour lui, la communication permet sans doute de résoudre des problèmes qui se déroulent dans le monde vécu des individus ou des contextes pratiques. Non seulement cela, parce qu'il existe déjà en elle une dominante éthique de la discussion. Il est donc possible de construire cette dernière sur les fondements d'une théorie de l'action, à condition qu'elle intègre une démarche procédurale et un principe d'universalisation comme règle argumentative.

Le développement des structures communicationnelles, l'autre apport de la théorie critique à l'analyse de la situation dans la CPGL Habermas a la conviction que seul le développement des structures communicationnelles, dans l'espace public démocratique, permettra l'articulation des revendications de justesse et de vérité. La vérité se comprend ainsi comme ce qu'une communauté politique projette spéculativement et hypothétiquement comme l'ensemble des intérêts particuliers et contradictoires qu'elle se doit de transformer par la discussion et l'argumentation rationnelle en aspirations universalisables. Les normes entretiennent alors un rapport immanent à la vérité en ceci qu'au lieu de « régler » des intérêts divergents, elles expriment des aspirations communes ; la vérité est ainsi communicationnelle, intersubjective et donc un bien politique. C'est dans *Droit et Démocratie* (1997) qu'il développe la notion de "politique délibérative" qui vient en droite ligne de sa théorie de l'agir communicationnel et de son éthique de la discussion.

La politique délibérative n'est possible que s'il y a prise en considération de la diversité des formes de communications qui conduisent à l'entente commune. Elle s'appuie donc sur les conditions de la communication. La procédure idéale de délibération démocratique est celle qui tisse un lien interne entre les négociations, les discussions sur l'identité collective et les discussions sur la justice. Cette procédure permet de supposer que des résultats raisonnables peuvent être obtenus. Néanmoins, Habermas sait que tout le monde ne peut pas participer à toutes les discussions dans l'esprit d'une démocratie directe. C'est pourquoi la théorie délibérative compte sur l'intersubjectivité supérieure de processus d'entente qui se déroulent soit sous la forme institutionnalisée de délibérations menées dans les corps parlementaires, soit dans le réseau des communications des espaces publics politiques. Ces espaces publics politiques sont des « arènes » où une formation plus ou moins rationnelle de l'opinion et de la volonté peut s'opérer à propos de thèmes pour la société entière sur la base d'un débat contradictoire.

L'idée de confrontation mise en évidence par Habermas montre la difficile cohésion entre l'idéal d'une société et le réel accompli. En s'engageant dans une argumentation, les participants savent que la discussion n'est jamais définitivement "épurée", mais toujours "polluée", des mobiles cachés et des contraintes de l'action. La raison communicationnelle est toujours enchâssée dans la dialectique d'une entente qui réussit ou qui échoue. Elle circonscrit de cette façon l'univers d'une vie communautaire où l'irrationnel n'est pas séparable du rationnel, ni l'ignorance de la connaissance. Dans un tel univers, aucune décision n'est prise sans discussion, ni délibération au préalable.

Il découle de l'idée habermassienne de la démocratie délibérative les inférences suivantes : 1) Le système de l'Administration publique gouverne, mais son pouvoir doit se régénérer à partir du pouvoir fondé sur la communication. 2) Le droit devient le médium d'une transformation du pouvoir fondé sur la communication. 3) Le principe de la souveraineté populaire qui découle du principe démocratique selon

lequel le pouvoir se déduit du pouvoir des citoyens fondé sur la communication. 4) La constitution du principe de légalité de l'administration qui exige que celle-ci respecte le pouvoir législatif sans y interférer. 5) Etant donné la capacité des citoyens à générer eux-mêmes le pouvoir communicationnel, le pouvoir législatif doit leur être transféré. 6) En plus du principe de souveraineté, il faut un autre principe qui garantit des espaces publics pluriels/autonomes et un principe de concurrence des partis.

Ce programme, qui résulte du débat entre les penseurs et écrivains de l'École de Francfort, fait état des questions essentielles auxquelles les deux pays de la CPGL sont confrontés. Voilà ce qui nous amène aux trois notions essentielles pour comprendre leur situation sociopolitique. Nous allons nous focaliser sur les notions d'espace public, de gouvernance et de gouvernementalité dans le contexte des deux pays en nous appuyant sur une littérature scientifique y relative.

### *Espace public dans la CPGL*

Dans la pensée politique contemporaine, la question de la démocratie est liée à celle de l'espace public. Mais qu'est-ce que la démocratie ? C'est "le gouvernement du peuple par le peuple". L'idéal poursuivi en démocratie est l'égalité et l'autonomie : chacun en démocratie peut exercer le pouvoir sans condition de classe, de race, de religion ou de savoir, comme le souligne la pratique du choix des dirigeants par tirage au sort (Aristote 1990:327). Dans le but d'atteindre cet idéal, le système démocratique prévoit l'élection des représentants, la séparation des pouvoirs, l'instauration de l'Etat de droit. Ainsi, dans sa version représentative, la démocratie est la procédure par laquelle les gouvernés gouvernent, désignent et sanctionnent les gouvernants (Eric Dacheux 2008:7). Mais la démocratie, contrairement aux régimes totalitaires, est aussi un régime politique particulier marqué par l'instauration d'un espace de médiation entre la société civile et l'Etat qui favorise, par le débat contradictoire, l'émergence d'une opinion publique (Id.:8). Cet espace est appelé espace public. Le concept soulève de nombreuses difficultés qui ne rendent pas sa compréhension facile. Son analyse critique faite ci-dessous tient compte à la fois de la dimension normative et descriptive. Ce qui autorise un dialogue transdisciplinaire non sans en créer d'énormes incompréhensions.

Dans cette recherche, nous nous intéressons au concept d'espace public comme fondement de la démocratie. Une telle conception de l'espace public oblige à faire la différence entre l'espace commun (des solidarités primaires comme les clans, les tribus ou encore les ethnies) et l'espace public (les solidarités secondaires entre individus appartenant à des groupes culturels différents).

« La communauté, dit Etienne Tassin, tend vers la conversion, au sens strict de l'action de se tourner vers Dieu, vers une entité d'ordre supérieur en laquelle ses membres s'incorporent comme parties d'un tout identitaire et substantiel ; mais aussi au sens général de l'adhésion et de la transmutation de soi qui fait des membres de la communauté des fidèles, des frères, des camarades, des patriotes,

etc., bref, les membres d'un même corps. A l'inverse, on pourrait comprendre l'espace public comme ce qui oppose un mouvement de divergence à une tendance à la convergence, un mouvement de diversion à une tendance à la conversion, un mouvement de diffusion à une tendance à la confusion, bref, un mouvement de désunion à une tendance à la communion » (2008:116 et 117).

Mais, à sombrer dans cet antagonisme, ne risque-t-on pas de vider la communauté de son sens pour décrire ce qui ne serait que la plate juxtaposition d'instances disséminées dans l'espace, n'ayant plus de commun ? Etienne Tassin prend au sérieux cette objection. Aussi fait-il observer que la communauté intégrative et la société ségrégative sont en réalité l'endroit et l'envers d'une même idée de la communauté. La première est une figure centripète de la communion qui s'accompagne de la seconde comme figure centrifuge de la désunion (2008:118).

Dans l'histoire des idées politiques, les prémices de la notion d'espace public se trouvent dans *Les politiques* d'Aristote (cf. Livre I, 1990:85-133). Dans le Livre I, Aristote énonce le principe de la différence de nature entre la cité et les autres formes de communauté dont pourtant elle procède. Du point de vue génétique, la cité résulte d'un développement naturel : ainsi de l'union de l'homme et de la femme naît la famille, la formation de plusieurs familles engendre le village, de cette extension des familles surgit la cité. Cette dernière est donc née du rassemblement de plusieurs colonies. Il est donc clair que la cité fait partie des choses naturelles. Mais du point de vue de son concept, la cité est antérieure à une famille et à chaque être humain. La cité est la totalité, et à ce titre elle est antérieure à ses parties et elle est d'un autre ordre qu'elles. L'ordre de la cité est d'institution humaine qui vise l'établissement d'un espace public essentiellement politique affranchi des nécessités naturelles comme des compagnons, des commensaux ou encore des frères de lait. Par définition, le lien de la cité n'est ni celui de la nourrice, ni celui du compagnonnage, ni de la commensalité. Il est en revanche le lien de citoyenneté politique qui repose sur le principe démocratique d'égalité de tous les citoyens par rapport à la loi.

L'analyse la plus éclairante du concept d'espace public nous vient d'Emmanuel Kant. Chez celui-ci, en effet, le concept d'espace public renvoie à la publicité, qui signifie le fait de rendre public opposé à ce qu'on peut tenir secret. Kant dit à ce propos : « Toutes les actions relatives au droit d'autrui, dont la maxime n'est pas susceptible de publicité, sont injustes » (1991:51). C'est pourquoi « une maxime qu'on ne saurait déclarer tout haut sans renverser par là même le but que l'on poursuit, qu'il faut absolument tenir secrète sous peine de ne pas réussir, et que l'on ne pourrait faire connaître publiquement sans soulever inévitablement contre son dessein l'opposition de tous, une telle maxime ne peut devoir qu'à l'injustice dont elle menace chacun » (ibid.). C'est pourquoi, afin de bénéficier de ses droits civils, le citoyen doit être capable d'exercer publiquement sa liberté avec les autres.

Dans *Qu'est-ce que les Lumières*, Kant affirme que l'une des manifestations de la liberté, c'est de faire un usage public de sa raison. En conséquence, l'individu ne peut s'arracher tout seul à la minorité, il a besoin du public pourvu que l'Etat leur en laisse la liberté. L'espace public des Lumières est un espace de médiation entre l'Etat et les citoyens où ceux-ci délibèrent publiquement des questions politiques.

Au XXe siècle, J. Habermas est le philosophe qui a le plus vulgarisé le concept d'espace public. Revenant à la philosophie des Lumières, J. Habermas conçoit l'espace public comme un espace de discussion régi par le principe de publicité. La notion de « publicité » (au sens de la large diffusion des informations et des sujets de débats via les médias) est un élément phare de la théorie d'Habermas : celle-ci doit être comprise comme dimension constitutive de l'espace public et comme principe de contrôle du pouvoir politique. Pour Habermas, après son essor au XVIIIe siècle, l'espace public « gouverné par la raison » sera en déclin, puisque la publicité critique laissera peu à peu la place à une publicité « de démonstration et de manipulation », au service d'intérêts privés. Aujourd'hui, c'est tout l'enjeu de la démocratie délibérative ou participative qui doit composer avec la nécessité d'un débat uniquement commandé par l'usage public de la raison, et non des intérêts particuliers.

Dans *L'espace public* (Paris, Payot, 1997), J. Habermas livre l'essentiel de sa théorie de l'espace public en ces termes : i) le public est constitué de personnes privées, égales entre elles, qui débattent ensemble du bien public ; ii) l'espace public bourgeois est une arène où les personnes privées discutent des affaires publiques ; iii) la naissance de l'espace public bourgeois réservé en pratique au public qui lit ; iv) la possibilité de parvenir à l'établissement de normes universelles par une communication rationnelle.

Il faut également mentionner l'idée de monde vécu développée par Jürgen Habermas dans ses deux ouvrages dont les titres sont évocateurs : 1. *Les discours philosophiques de la modernité. Douze conférences* (Gallimard 1988). 2. *Morale et Communication. Conscience morale et activité communicationnelle* (Cerf 1996). En gros, Le philosophe y développe une vision pragmatique de la communication faisant coexister phénomènes d'expression, de domination et de participation à un monde démocratique évalué à l'aune de la reconnaissance intersubjective des prétentions à la validité, qui rend possible la réticulation des interactions sociales et des contextes procédant du monde vécu, divisé en culture, en société et en personne humaine. Ce triptyque est axé sur les droits individuels et le devoir de participation politique.

Ces points de vue ont été critiqués. C'est pourquoi, contrairement à lui, Hannah Arendt trouve la genèse de l'espace public dans l'antiquité grecque. Dans *La condition de l'homme moderne*, la philosophe décrit une démocratie athénienne où espace public et espace politique coïncident parfaitement et s'opposent à l'espace privé. Il consolide cette idée en affirmant :

« Dans la pensée grecque, la capacité d'organisation politique n'est pas seulement différente, elle est l'opposé de cette association naturelle centrée autour du foyer (oikia) et de la famille. L'avènement de la cité conférait à l'homme, outre sa vie privée une sorte de seconde vie, sa bios politikos » (1961 et 1983 : 61).

Ainsi donc, selon Hannah Arendt, il existe deux ordres différents: celui du domaine familial lié à la nécessité et celui du domaine de la "polis" lié à la liberté. Aussi, ajoute-t-elle, « s'il y avait un rapport entre les deux domaines, il allait de soi que la famille devait assumer les nécessités de la vie comme condition de la liberté de la polis » (Ibid.: 67, 68). Or, fait remarquer la philosophe, il existe de plus en plus l'emprise croissante de la nécessité sur la liberté à cause de l'intrusion des questions économiques et salariales dans le domaine des affaires publiques marquant ainsi le déclin de la démocratie. Par ailleurs, Hannah Arendt définit l'activité politique comme une mise en relation des hommes qui se réalise dans la cité, une action commune concertée qui obéit moins à la raison qu'à la figuration, plus à la présentation de soi qu'à l'argumentation (citée par Eric Dacheux 2008:18).

C'est la raison pour laquelle la philosophe s'est interrogée, à l'époque du stalinisme, sur les sociétés modernes d'un nouveau type de régime autoritaire appelé le totalitarisme. Dans ce régime s'est développée une forme d'oppression politique spécifique caractérisée par la dictature d'une idéologie s'exerçant au moyen de la propagande, de la violence, de l'extermination: les camps de concentration en constituent l'institution centrale (Jacqueline Russ 2003 : 491). Un tel régime nous place dans ce que le sociologue anglais Richard Sennet appelle « le brouillage des repères entre vie privée et sphère publique » qui sonne le déclin de la vie publique et s'efface au profit de l'affichage des sentiments intimes (Richard Sennet cité par Eric Dacheux, 17). C'est à juste titre que le sociologue anglais craint la conquête de l'espace public par des dictateurs aimés pour leur parcours et charisme. Au fond, Richard Sennet dénonce la fusion des individus rationnels dans une communauté émotionnelle (: pratique de la tyrannie de l'intimité) et la fin de la civilité (: socle des liens sociaux respectueux et protecteurs "du moi des autres moi").

Les thèses défendues par Kant, Habermas, Arendt ou Sennet offrent des instruments théoriques solides pour penser la démocratie et l'espace public. De nos jours, les travaux-tout aussi nombreux que variés-sur l'espace public permettent d'ancrer celui-ci dans la vie quotidienne, mais en même temps de vouloir dialectiser l'approche théorique à l'approche pratique, d'articuler le local au global pour en obtenir l'*osmose* « *glocal* ». Ainsi, pour Bernard Floris, l'espace public n'est pas un lieu abstrait de consensus démocratique idéal, mais un espace conflictuel exprimant des rapports sociaux d'inégalité et de domination (2008:98). Contre Habermas qui déplorait la colonisation de l'espace public par la marchandise via les médias, Peter Dahlgren fait remarquer qu'il existe d'autres configurations déterminantes de la sphère politique, à savoir la crise de l'Etat-

nation, la fragmentation des publics, l'apparition de nouveaux mouvements politiques sociaux, la relative liberté d'accès de consommateurs aux technologies avancées de la communication et de l'information (2008:65). Ainsi, selon lui, parler d'espace public, c'est aussi se situer sur le plan de l'engagement politique concret ; engagement qu'il est possible de mener après avoir compris que la notion d'espace public renvoie aussi bien à la structure institutionnelle (pour résoudre la question de la crise profonde de gestion et de légitimation à laquelle fait face l'Etat-nation) qu'au processus ambigu de la production du sens (en tenant compte de trois facteurs: les interactions entre les membres du public, l'interface entre médias et public, les produits médiatiques eux-mêmes) (p. 65, 73 et 80).

De même, des auteurs reprochent à J. Habermas: i) sa conception d'un dialogue égalitaire entre des locuteurs qui oublient leur différence au niveau des statuts sociaux et de l'accès à l'information ; ii) sa prétention de fonder les normes à partir d'une raison intersubjective qui ne tient pas compte des convictions profondes des participants ; iii) sa description de l'espace bourgeois sans prendre en considération la présence de l'espace public prolétarien ou oppositionnel (Eric Dacheux, 11-14).

J. Habermas a répondu à la plupart des critiques qui lui ont été adressées, même s'il a maintenu le fondamental de sa thèse sur le monde vécu telle que l'étude en a été faite ci-dessus. Cette explication du monde vécu peut être exploitée pour étudier les questions d'intégration sociale, de socialisation et de relations interpersonnelles légitimement réglées (c'est-à-dire les solidarités), ainsi que du dialogue entre les différentes identités au Burundi et en RD Congo. La capacité d'interaction de celles-ci passe par le rejet de la politique d'exclusion, le renforcement de la primauté de la légitimité d'un Etat de droit et le réaménagement des légitimités communautaires. En d'autres termes, il s'agit de la valorisation du bien commun qui doit passer avant la valorisation du bien communautaire, familial ou personnel; mieux, de la constitution d'un "nous" collectif, différent du "nous" communautaire, ethnique, lignager ou familial (F. Leimdorfer 1999: 74); ou encore de tout "esprit de curialisation"<sup>4</sup> (Jean-Godefroy Bidima 2000:101-104) et d'affirmation "des identités de terroir"<sup>5</sup> (Diaw 2004:37-46).

A la suite de Norbert Elias, J.-G. Bidima cite trois caractéristiques de "curialisation" : le système d'interdépendance, un processus de représentation et la notion de dépense. En fait, entrer dans un rapport curial, i) c'est s'intégrer dans des réseaux (partis politiques, fraternités de pensée, associations tribales, des affinités liées au genre, des groupes de prière) où toute parole, tout geste et tout regard sont adressés à et surveillés par autrui ; ii) c'est supposer l'identification du sujet à certaines représentations qui forgeront son moi ; iii) c'est s'investir dans le prestige et la consommation. Dépenser et se dépenser participent à la concurrence des signes du prestige et à la lutte pour les attributs et avantages de la puissance sociale.

S'agissant de l'Afrique, comment lire ces trois caractéristiques de curialisation ? J.-G. Bidima fait remarquer que la curialisation des comportements a envahi les strates de la société civile africaine. Avec la curialisation, argue-t-il, les Africains « entrent et restent dans l'espace public comme des êtres passionnels, irrationnels, "dupables", fascinés par le bruit et le visible, et épatés par les emblèmes ». Ce qui est nouveau, et qu'il sied de souligner avec l'auteur, c'est que l'espace public démocratique se fabrique par "la désincorporation". Dès lors, il est interdit aux gouvernants de s'incorporer au pouvoir ou de se l'approprier. Un tel espace public, d'après Aminata Diaw, ne l'est que par le nom, car il n'est régi ni par le droit, ni selon des normes et procédures consensuellement acceptées, mais devient plutôt un espace qui n'est pensable que comme lieu de l'obscénité, de la sortie de la société et de la culture et d'affirmation des identités de terroir. En conséquence, il en découle la déconstruction de la *res publica* fondée sur la politique d'exclusion et de radicalité de la différence.

Au Burundi et en RD Congo, l'esprit de curialisation entraîne souvent l'étatisation de la société dont le mode d'opérationnalisation repose sur le triptyque pouvoir-violence-accumulation. Du point de vue économique, il en résulte au Burundi et en RD Congo une situation d'improductivité aggravée généralement par la corruption, le népotisme, le clientélisme et la gabegie financière. Sur le plan politique, toute contestation du système de vérité et de ses signifiants selon le seul point de vue du pouvoir politique s'est vu opposer les forces de coercition de l'Etat. Ainsi, les arrestations arbitraires et tentatives de liquidations physiques d'opposants, l'interdiction ou la dissolution de partis, syndicats et médias, les violations des libertés académiques sont souvent des techniques utilisées pour prévaloir le régime de vérité du pouvoir politique par le monopole de la violence.

Peut-on dans ce cas imaginer un espace d'interaction où les affaires collectives sont mises en discussion, où les citoyennetés se définissent sur la seule base de la logique dialogique et non sur le fondement de la radicale différence et le principe de l'exclusion? Un espace public où la logique de monopolisation supplante la logique de discussion devient un espace privé. On ne peut s'inscrire dans un tel espace qu'en excluant l'autre, le privant d'espace, le délestant de toute signification politique, le ramenant au négatif du citoyen (Diaw 2004 : 43).

On peut prendre comme illustration les procédures d'effectuation de la citoyenneté au féminin au Burundi et en RD Congo pour montrer la gestation complexe des nouveaux contours de l'espace public. En effet, dans ces deux pays, les efforts pour la participation de la femme aux efforts de la gestion de la chose publique datent de longtemps. Depuis ces moments, ces pays ont entrepris des réformes législatives et institutionnelles pour promouvoir l'implication de la femme dans la prise des décisions dans les instances supérieures de la République. Les Lois Fondamentales de la RD Congo (18 février 2006 : articles 12 et 14) et du Burundi (18 mars 2005 : articles 13 et 51) reconnaissent que tout citoyen a le droit de participer équitablement – et à tous les niveaux – à la direction et à la gestion des affaires de l'Etat.

En RD Congo, la participation des femmes dans les instances de gouvernance au niveau national (Justin Nkunzi 2013:223) et provincial (pp. 226-258) n'est pas satisfaisante. La sous-représentation de la femme dans les postes de commandement étatiques est liée notamment aux obstacles politiques, culturels et religieux (p. 229, 238, 240, 243, 246, 250, 254, 256 et 258). En effet, du point de vue politique, il faut noter : i) l'absence des lois claires et précises sur la parité homme-femme due à l'égoïsme politique des hommes et au non-respect des dispositions de la Loi Fondamentale ; ii) la non scolarisation de la femme ; iii) le désintéressement par la femme de la vie politique lié essentiellement à l'éducation qui ne l'y prépare point. Par ailleurs, dans la coutume, la femme est considérée comme un outil de production et de procréation d'enfants. Dès lors, le seul espace d'épanouissement de la femme reste la famille. Cet enfermement de la femme la marginalise et l'exclut de toute activité dans la cité. Il en découle chez la femme la culture du sentiment de complexe d'infériorité et de manque d'estime de soi. Cette pratique de marginalisation, notent certains enquêtés de Justin Nkunzi, est aussi entretenue par certaines confessions religieuses. Celles-ci, en effet, ne permettent pas à la femme d'exprimer et de promouvoir ses capacités. Elles l'occupent de façon à ne pas la laisser s'épanouir. Aussi la Bible est-elle interprétée pour donner plus de considérations à l'homme qu'à la femme (p. 243 et 250). Anniversaire

Au Burundi, pays où domine le système patriarcal, les hommes et les femmes ont appris à remplir certains rôles et à adopter un comportement déterminé par leur sexe. Ainsi il est traditionnellement admis que c'est la femme qui fait la cuisine, qui s'occupe des enfants et des tâches de ménage. Aux femmes le *domus*, aux hommes la *polis*, dirait-on !

Le genre est donc une construction de la société burundaise. A titre d'exemple, citons quelques expressions du kirundi pour étayer cette thèse. Pour désigner la fille et la femme, les Burundais utilisent les termes qui leur assignent un espace des tâches domestiques: "umunyakigo, umuzenzwazu, umunyaruhimbi". Alors que la femme est embastillée dans l'enclos ou dans la maison, alors que son rôle est tourné vers l'intérieur du ménage, l'homme doit diriger la famille et s'occuper des relations extérieures ; ainsi l'homme, "*umugabo*" en kirundi, vient du verbe "kugaba", diriger ou céder un bien. L'homme est aussi appelé "umuganji", celui qui est appelé à régner, à dominer. Dans la division du travail, c'est à lui qu'il revenait les tâches de chasse, de construction, de guerre ou de forge.

Depuis 1962, date d'accession du Burundi à l'indépendance, les relations inégales de pouvoir entre les sexes ont souvent caractérisé les processus et institutions de gouvernance. Aussi devons-nous mentionner que c'est surtout à partir de 2000 que des progrès ont été fournis pour rééquilibrer la représentation hommes/femmes dans les processus et les institutions de gouvernance, aux niveaux national et local; les réformes électorales ont plus particulièrement permis d'intégrer plus de femmes au sein des instances gouvernementales, surtout au

niveau local. Malgré cela, ces mécanismes ne garantissent pas l'égalité dans la participation aux institutions et aux processus de gouvernance.

Dans un rapport publié portant sur "l'évaluation de la mise en application des mesures prises par le Gouvernement pour l'intégration de la femme dans les sphères de prise de décision", l'Observatoire de l'Action Gouvernementale (OAG), à la suite de l'enquête menée sur terrain, montre que la femme est vraiment sous-représentée, voire totalement absente des postes de responsabilité au sommet de l'Etat, dans les services de sécurité, les ministères. Pour exemple, le quota minimum de trente pour cent est seulement respecté au gouvernement, au Parlement, à la Cour suprême, à la Cour constitutionnelle et au Parquet Général près de la Cour Anti-corruption. Dans les autres postes, les femmes ne sont représentées qu'en hauteur de deux pour cent à la présidence des conseils communaux ; cinq pour cent pour les chefs des collines, huit pour cent pour les chefs de zone, quatre pour cent pour les conseillers techniques, etc. (OAG 2009 : v et vii).

Seules donc une prise de conscience par les femmes de discriminations dont elles sont victimes, une éducation de qualité des filles, une meilleure organisation des femmes pour la défense de leurs droits et une autonomie financière constituent des atouts pour l'exercice véritable de leur pouvoir dans l'espace public des deux pays. « L'analphabétisme et l'ignorance de leurs droits fondamentaux affaiblissent le pouvoir d'action des femmes et constituent un handicap majeur pour leur accès aux postes de décision et de responsabilité » (Tshibilondi Ngoyi 2005:17).

De nos jours, la problématique des enjeux de l'éducation des femmes s'étudie à partir de la prise en compte de la dimension du genre dans les interventions de développement et d'intégration des femmes dans le développement.

L'approche dite d'intégration de la femme au développement part de l'idée que le développement vise en premier lieu l'activité économique. Elle veut favoriser ainsi l'accroissement de la productivité de la femme et tend à solliciter de plus en plus sa participation à la production agricole, sans lui apporter les moyens de donner sa propre orientation au développement (Ibid.:22). De nos jours, les thèses centrales de cette approche sont vivement critiquées par les tenants de l'approche "acquisition de pouvoir" (empowerment approach). Depuis les années 70-80, ces derniers ont démontré « qu'on ne peut espérer améliorer la situation des femmes et promouvoir l'égalité entre les sexes que si l'on remet en cause les rapports historiquement et socialement valorisés entre hommes et femmes » (Ibid.:23). Le terme empowerment choisi à cet effet exprime à la fois, pour qualifier le projet intégrateur de la femme, le renforcement du pouvoir politique, l'autonomie économique, la capacité à exercer pleinement des droits juridiquement reconnus et la maîtrise de la destinée.

Il en découle que l'approche "acquisition de pouvoir" transcende le cadre strict de la production et s'étend à la sphère de la reproduction. « A partir des rapports sociaux des sexes, dit Albertine Tshibilondi Ngoyi, l'approche tente d'établir les

liens entre production et reproduction pour trouver la source de la marginalisation de la femme » (p. 24). Cette dernière repose principalement sur la division socio-sexuée du travail, souvent identifiée comme véritable empêchement de la femme à la participation au développement.

La politique de la marginalisation de la femme est non seulement incapable de mettre fin aux rapports d'inégalité entre hommes et femmes, mais elle ne saurait prendre en compte les besoins fondamentaux des uns et des autres. Maxime Molyneux en parle en établissant la différence entre les besoins pratiques et les besoins stratégiques (cité par A. Tshibilondi Ngoyi:25). Les besoins pratiques sont des besoins matériels des femmes et des hommes relatifs à leurs rôles actuels dans la société: ce dont ils ont besoin pour travailler facilement et efficacement. Les besoins stratégiques sont des besoins particuliers des femmes au nom desquels celles-ci luttent pour obtenir plus d'égalité et de responsabilité au sein de la société. En fait, c'est en raison de leur position politique de subordination, voire de domination à l'intérieur des sociétés, que certains groupes, dont les femmes, ont des besoins stratégiques à combler. Cela implique évidemment l'engagement du politique dans l'amélioration de la situation sociopolitique de la femme.

Au Burundi et en RD Congo, un tel engagement passe par la déconstruction de l'espace clos et l'édification de l'espace ouvert où la femme sera plus une actrice politique qu'une simple nourricière domestique. Voilà ce qui peut être le véritable projet fédérateur de la nation de chacun des deux pays que seule la gouvernamentalité est susceptible d'incarner. De quoi s'agit-il lorsqu'on parle de la gouvernamentalité ? Nous voudrions, avant de répondre à cette question, définir le concept de gouvernance pour en déceler le caractère à la fois ambigu et limité et justifier par conséquent le choix porté sur le concept de gouvernamentalité dans cette recherche.

### ***Usages de la gouvernance et de la gouvernamentalité dans le contexte de la CPGL***

#### *La gouvernance: sens et puissance de la notion*

En voulant comprendre le concept de gouvernance, Ali El Kenz passe par le lien qui existe entre l'Etat et la société. Le destin de l'Etat, dit-il, est lié inexorablement à celui de la société et la dérégulation du premier entraîne le dérèglement de la seconde dans une dialectique négative qui a entraîné plus d'une expérience nationale dans la guerre civile (2010:2). Mais ce lien entre Etat et société qui dévoile le sens de gouvernance n'a pas la prétention d'en déterminer une sémantique univoque. Selon Séverine Bellina, la gouvernance demeure une notion inachevée aux dimensions multiples. Le concept vogue en effet entre le monde des experts et celui des universitaires, vecteur d'analyses novatrices et simple déclinaison de l'idiome libéral (2008:7). Ce qu'admettent Guy Hermet

et Ali Kazancigil (2005:8-9), lorsqu'ils présentent une kyrielle de manières de caractériser la gouvernance : gouvernance comme mode de gestion d'affaires complexes, comme ce qui abolit la distinction entre public/privé pour ne plus réserver à l'Etat qu'un rôle d'arbitre, comme un processus de décision toujours révocable et provisoire, comme cadre des négociations, voire de marchandages et de trocs entre les différentes parties.

Jean-Christophe Mathias dénonce l'abandon du terme « *gouvernement* » au profit de celui de « *gouvernance* » en expliquant qu'il s'agit là d'une rupture du pouvoir décisionnaire de l'Etat garant de la souveraineté populaire, remplacé par une démocratie participative n'ayant – selon lui – aucun attribut réellement politique (Gouvernance sur "<http://fr.wikipedia.org/wiki/>", "<http://fr.wikipedia.org/wiki/>", article en ligne et consulté le 30 avril 2013).

La gouvernance est une notion polysémique, contradictoire et controversée. A propos d'elle, pense Guy Hermet, on est en droit de se poser, à la suite d'Aristote, deux questions primordiales sur l'exercice de la politique comme pouvoir. 1. Quel est le meilleur gouvernement ? 2. Qui est en droit de diriger (2005:19) ? Il n'est pas facile de traiter ces deux interrogations de façon cavalière dans la mesure où la première, technique, relève du "management des systèmes complexes", alors que la seconde, normative ou politique *stricto sensu*, se rapporte à la légitimation de l'autorité.

Le débat qui se pose s'oriente vers l'articulation des deux dimensions fondamentales de la gouvernance : la dimension technique et la dimension normative ou politique. Séverine Bellina (op.cit.) propose l'approche harmonisée ou intégrée dans la transcendance de l'exclusive approche gestionnaire. De la sorte, les deux dimensions technique et normative de la gouvernance sont rééquilibrées par sa force analytique: elle s'affirme comme une approche permettant de comprendre l'exercice du pouvoir légitime dans une société donnée grâce au respect des droits fondamentaux, à la réduction des inégalités économiques et sociales, à la construction de l'Etat de droit et au renforcement du pluralisme social.

Dans le contexte du Burundi et de la RD Congo, la dialectisation de deux approches technique et normative peut être bénéfique pour le mieux-être des populations. En fait, avec cette harmonisation, il y a lieu de remplacer le modèle linéaire (Maesschalck 2008:182), où il est prévu que toutes les décisions soient prises au sommet, par le cercle vertueux basé sur l'interaction, les réseaux et la participation de tous à tous les niveaux de la définition des politiques jusqu'à leur mise en œuvre (2008:182). Ainsi, l'accent est mis sur la nécessité d'une organisation planifiée de la collaboration en vue d'encourager le dialogue et la délibération entre les parties les plus concernées dans l'optique de se concentrer sur des processus adaptatifs de résolution de problèmes.

Michel Rocard (2003:21-31) livre la liste de ces problèmes : la guerre, la paix, l'organisation des pouvoirs publics, la pratique de la démocratie, la corruption et la surveillance, la dette, l'éducation et l'économie populaire. Dans la perspective

constructiviste, tous ces problèmes sont désignés par la seule expression de la sécurité. Développée par les organisations mondiales<sup>7</sup>, une telle sécurité englobe plusieurs dimensions de la sécurité dont la plupart des populations ne jouissent pas: la sécurité économique (revenu de base trop bas), la sécurité alimentaire (accès à la nourriture non garanti) ou sanitaire (difficile accès aux soins médicaux), la sécurité environnementale (populations toujours exposées et/ou victimes des menaces environnementales comme la désertification, les inondations ou la déforestation), la sécurité des personnes (victimes de la violence physique), la sécurité communautaire ou encore la sécurité politique (violation des droits élémentaires et libertés publiques) (Augé 2006 : 50).

Le Burundi et la RD Congo connaissent des problèmes de sécurité telle que perçue ci-haut. Pour l'illustrer, prenons l'exemple de la sécurité des personnes. Dans ces deux pays, on note une forte instrumentalisation des forces de défense et de sécurité par l'élite dirigeante au service de laquelle elles sont pour en pérenniser le régime. C'est pourquoi les faits suivants y sont souvent observés, quoiqu'à des degrés diversifiés: les actions aussi diverses que la protection du gouvernement en place plutôt que des citoyens abandonnés à une insécurité chronique, la criminalisation de l'opposition politique, le recours à des unités spéciales et privées de sécurité plutôt que de sécurité publique, le détournement des missions des forces de sécurité et de défense à des tâches de maintien de l'ordre politique, le renforcement du contrôle exercé sur les forces de défense et de sécurité par l'exécutif.

Seule une rupture politique dans la gouvernance peut permettre à la classe politique de ces deux pays de se démarquer de l'esprit "patrimonialiste" et "claniste", qui veut que les détenteurs du pouvoir bénéficient de tout, aient tout alors que le peuple s'appauvrit davantage et manque du strict nécessaire pour satisfaire ses besoins fondamentaux. L'idéal poursuivi par un bon programme de gouvernance n'est-il pas d'apprendre à vivre ensemble et à gérer pacifiquement la communauté politique, ou d'y assurer les conditions de survie, de paix, d'épanouissement et d'équilibre ? Un tel idéal ne peut être atteint par la seule forme de régulation, ici nommée la gouvernance. Celle-ci a besoin de la gouvernementalité pour mieux penser la société politique. Car « *le mot gouvernance (jadis utilisé aux USA dans la gestion de grandes entreprises) s'incarne dans une vision de reconfiguration, de diversification et d'assouplissement de l'art de gouverner, qui s'exerce sans trop d'antagonismes, de conflits ou de brutalité. Pour les auteurs les plus critiques cependant, tous ces concepts demeurent pleins de piège et d'illusion ; c'est pourquoi il importe de les déconstruire ou tout au moins d'en user avec des pincettes* » (Kazumba et Mukoka Nsenda 2013 : 397).

A la gouvernance s'associe aujourd'hui la notion de gouvernementalité. Celle-ci fait référence à l'historicité du mode de gouvernance (art de gouverner) comme ensemble des pratiques significatives dans la production de l'Etat et la fabrication de l'espace de domination ayant pour cible la population.

*Gouvernementalité: étude du concept et son applicabilité à la situation de la CPGL*

Foucault entreprend l'analyse généalogique des processus de subjectivation par lesquels nous gouvernons les autres (les arts politiques) et par lesquels nous intériorisons la gouvernance (les pratiques éthiques). Aussi se propose-t-il de survoler les grandes étapes qui mènent à l'avènement de la pensée généalogique par laquelle advint le concept de gouvernementalité. Ce que le concept recouvre, selon Véronique Dimier (2010), c'est un certain type de contrôle sur les populations, un certain mode d'exercice du pouvoir où gouverner, c'est exercer, par rapport aux habitants, aux richesses, aux comportements de tous et de chacun, une forme de surveillance, de contrôle tout aussi attentive que celle du père de famille sur la maison et les biens. D'où un double plan de perception: théorique et méthodologique.

Sur le plan théorique, on peut dire, comme le soutient Guillaume le Blanc (2003 : 27), que la défense sociale, assurée par le développement d'une nouvelle psychiatrie, se voit resituée dans une perspective élargie qu'a une société de se défendre: il s'agit de l'hypothèse de la guerre non plus seulement contre les ennemis intérieurs à son ordre social (les anormaux), mais extérieur à l'exercice de sa souveraineté (les nations étrangères). L'analyse des pratiques psychiatriques et celle des discours guerriers au fondement du pouvoir de souveraineté relèveraient donc d'une seule et même histoire: une histoire de la défense sociale dans laquelle l'hypothèse du pouvoir disciplinaire, d'abord analysée dans le cadre d'une médicalisation sociale contre les dangers sociaux intérieurs, se voit repositionnée dans le cadre élargi d'une défense contre les ennemis menaçant le corps social de l'extérieur.

Puis, sur le plan méthodologique, il faut voir que cette analyse du danger social (à travers la psychiatrie, la prison, les discours guerriers) amène Foucault à schématiser une microphysique du pouvoir magnifiant les économies du pouvoir à l'œuvre derrière les plus diverses institutions des sociétés occidentales: le pouvoir disciplinaire et le bio-pouvoir.

Dans son cours, *Le pouvoir psychiatrique*, Foucault cherche à dégager la présence d'un pouvoir disciplinaire à l'œuvre derrière les transformations que rencontrèrent les pratiques médicales et psychiatriques (2003c : 359).

De par ses erreurs et ses ignorances, il faut en effet comprendre que le médecin était plus d'une fois, et directement, intervenu dans le phénomène de contagion (par ses méthodes qui consistaient à palper ses patients, à passer d'un lit à l'autre, à utiliser les mêmes instruments chirurgicaux d'un patient à l'autre, etc.). On assista donc à l'avènement d'une pratique médicale reconduite vers l'infinitesimal du contrôle standardisé que seul pouvait permettre le lieu qu'était l'hôpital, c'est-à-dire un lieu d'enfermement, de confinement et d'observation généralisée.

Or ce déplacement épistémologique au cœur des pratiques médicales révèle autre chose qu'une simple innovation scientifique. Sans nier la réalité de cette

découverte, Foucault montre qu'elle s'articule à la charnière d'une disciplinarisation de la pratique médicale dans laquelle l'hôpital se transforme en véritable machine à guérir, voire en immense laboratoire, où chacun des éléments peut et doit être distingué et contrôlé de façon individuelle selon l'exigence corrélative d'une symptomlogie normée de façon claire. Pour tout dire, Foucault voit dans ce virage médical l'annonciation d'un nouveau régime de pouvoir. Celui-ci ne peut plus être appréhendé uniquement en termes de pouvoir disciplinaire, qui se concentre sur le corps individuel et qui est l'objet et *le telos* du dressage et de la normalisation. Ici, en effet, M. Foucault est obligé d'affiner ses instruments analytiques pour étudier le rapport entre les processus de subjectivation et les formes de domination (1994g, 785). De ceci découle sa perception du gouvernement. Celui-ci est en effet le point de contact où le guidage des individus par d'autres se relie à la manière dont ils se conduisent. « Gouverner les gens n'est pas une manière de forcer les gens à faire ce que le gouvernant désire, c'est toujours un équilibre changeant qui comprend une certaine complémentarité et des conflits entre des techniques qui assurent la coercition et des procédures par lesquelles le soi se construit et se modifie lui-même » (cité par T. Lemke 2004 : 20-21).

Dès lors, M. Foucault se livre à l'étude du bio-pouvoir. Celui-ci apparaît comme une économie du pouvoir qui prend en charge la population d'une manière totale, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des éléments supposément aléatoires et individuels qui la traverse ou la constitue au sein de stratégies d'ensemble (par exemple, la natalité, la vieillesse et la maladie). Plus exactement, le bio-pouvoir s'occupe de phénomènes globaux qui n'apparaissent qu'au sein même de la masse. La visée du bio-pouvoir n'est donc pas la modification d'un phénomène unique, singulier ou individuel, mais celle de phénomènes dans ce qu'ils ont de globaux (l'abaissement du niveau de morbidité, l'allongement de la longévité de l'espèce, la stimulation de la natalité et la réduction du nombre d'anomalies congénitales). Il ne s'agit plus d'un dressage individuel tel que l'opérait le pouvoir disciplinaire par un travail sur le corps, mais plutôt d'une action sur la globalité de l'espèce vivante visant l'obtention de niveaux d'équilibration et de régularité. Autrement dit, il ne s'agit plus de discipliner l'individu, mais d'en assurer la régulation profonde.

Cette économie, qui déborde les limites d'un pouvoir s'articulant à la charnière d'un corps-sujet, renvoie à l'apparition historique du problème de la gestion politique du sujet humain en tant que corps-espèce, et se veut précisément marquée par l'avènement d'une institution capable de la prendre en charge par la centralité de son relai politique: l'État. À ce titre, l'examen généalogique de la médicalisation des structures sociales qui double le rapport disciplinaire joue un rôle déterminant pour les analyses à venir au sujet de la gouvernementalité.

« Grâce à la gouvernementalité, dit T. Lemke, M. Foucault désigne les rationalités, les formes de comportement et les champs de pratique distincts qui visent, de diverses manières, à contrôler les individus et les collectivités et incluent

eux- mêmes des formes de comportement individuel comme des techniques de guidage des autres » (2004 : 18).

Dans *Sécurité, Territoire, Population*, M. Foucault se livre à l'étude de la gouvernementalité à travers le pouvoir pastoral. Il y esquisse quatre distinctions entre le pouvoir pastoral et les représentations hellénistiques ou romaines du pouvoir politique (2004 f, p. 169-187). D'abord, Foucault postule que ce pouvoir n'est pas un pouvoir qui s'exerce sur un territoire. Il s'exerce plutôt sur un troupeau qui se déplace d'un point à un autre. Contrairement à la représentation territoriale du dieu grec qui se voit rattaché à la protection d'une Cité, le dieu pasteur est un dieu qui marche, qui erre. Le dieu pasteur est en ce sens un guide qui prend la tête de son peuple, et qui montre la direction à suivre.

En deuxième lieu, le pouvoir pastoral est un pouvoir essentiellement bienfaisant. Chez les Grecs et les Romains, la bienfaisance n'était que l'une des facettes du comportement des dieux; un comportement qui prenait tout autant la forme de la luxure, de la suprématie, de l'indifférence, de la moquerie, de la conquête et de la débauche. Le pouvoir pastoral est, pour sa part, entièrement tourné vers le salut du troupeau qu'il protège contre ses ennemis extérieurs ou intérieurs (les dissidents). Ce pouvoir se veut donc une entreprise de soin, un art minutieux, juste et réfléchi. Si bien que la forme qu'il prend n'est pas la manifestation éclatante de sa puissance et de sa supériorité, mais la manifestation d'un zèle, d'un dévouement et d'une application infinie.

En troisième lieu, le pouvoir pastoral est un pouvoir individualisant. Afin d'être en mesure de diriger son troupeau, aucune brebis ne doit en effet échapper au bon pasteur. La sauvegarde du troupeau renvoie donc explicitement au soin et à la connaissance de chacune des brebis que le berger a l'habitude de dénombrer et de soigner quotidiennement.

En quatrième lieu, le pouvoir pastoral est un pouvoir prêt à se sacrifier lui-même, non seulement pour l'ensemble du troupeau, mais pour chacune des brebis. En effet, dans la tradition hébraïque, le berger doit tout à son troupeau, au point de se sacrifier lui-même pour le salut de celui-ci. Le pouvoir pastoral n'est donc pas un pouvoir d'aspect honorifique, mais une configuration tournée vers le sacrifice de soi-même au profit d'autrui. En résumé, on peut dire que le pouvoir pastoral est un pouvoir finalisé sur ceux-là mêmes sur qui il s'exerce, et non sur une unité de type supérieur tel que la Cité, l'intégrité du territoire ou le souverain.

C'est ainsi que, progressivement, le pastorat a donné lieu à tout un art de conduire les hommes, de les diriger, de les faire parler d'eux-mêmes, de les guider aussi bien collectivement qu'individuellement tout au long de leur existence. À ce titre, le pastorat devient pour Foucault l'arrière-plan historique du problème du gouvernement.

Aussi Foucault soutient-il que corrélativement à la formation de ce type de pouvoir qu'est le pastorat chrétien, surgirent des mouvements tout aussi spécifiques

ayant pour objectif d'autres conduites, médiatisées par d'autres objectifs et/ou d'autres méthodes au sein même de cette configuration du pouvoir pastoral. Il appert que plusieurs luttes sociales furent motivées par des désaccords concernant la forme de ce gouvernement pastoral qui prétend gouverner les hommes jusque dans leur vie quotidienne.

Reprenant la thèse énoncée dans « La volonté de savoir » : là où il y a pouvoir, il y a résistance (2003a : 221), Foucault cherche ainsi à valider de façon historique l'hypothèse d'une résistance dont les conditions de possibilité s'articulent au sein même des configurations de pouvoir dont elle cherche à se dissocier. Plus précisément, il étudie les différentes formes de résistance comme catalyseurs chimiques afin de retracer les relations de pouvoir là où elles s'inscrivent concrètement.

Ainsi, à la conception traditionnelle d'un pouvoir massif et unifié, qui ne serait que la traduction d'une répression perpétuelle, Foucault oppose les termes d'un pouvoir inventif et mobile; un pouvoir pleinement positif qui, dans le procès même de sa logique interne, va jusqu'à maintenir la possibilité d'une différence. En d'autres termes, la contre-conduite devient pour la relation de pouvoir une condition de sa possibilité; un point de sailli essentiel aux stratégies qui s'échangent de part et d'autre. On comprend de là que cette problématisation des pouvoirs ne constitue pas tant des luttes pour ou contre l'individu, mais qu'elle regroupe plutôt des luttes qui s'opposent à ce que Foucault nomme le gouvernement par individualisation (2001n : 1046).

Pour tout dire, l'exposition du pouvoir pastoral permet d'illustrer non seulement l'arrière-fond historique du problème du gouvernement, mais aussi d'exemplifier historiquement le jaillissement de contre-conduites non pas en termes de dissidence ou d'affirmation d'une liberté que l'on opposerait massivement à un pouvoir répressif, mais en termes de stratégies ou de tactiques. Vue sous cet angle, la liberté n'apparaîtra plus comme une impulsion indéfinie qui nous habite tous de façon essentielle et que l'on opposerait à la répression perpétuelle d'un pouvoir qui tente de l'étouffer, mais comme le résultat de luttes et de stratégies qui en redéfinissent perpétuellement les termes et les limites.

Fissuré par une série de schismes et de guerres intestines provoquée par la multiplication des contre-conduites au sein du pastorat, l'Empire chrétien n'est plus en mesure de rassembler les diverses principautés européennes sous une seule bannière religieuse. Surgit alors le développement d'une rationalité politique qui s'autonomise graduellement des principes cosmo théologiques. Progressivement, l'art de gouverner ne se conçoit plus en fonction de règles célestes, mais en fonction de règles immanentes à l'activité même de gouverner. Les structures du pouvoir pastoral propres à la gouvernementalité chrétienne se voient par conséquent profondément bouleversées. Sur le plan politique, nous avons un exercice de la souveraineté appelé à se charger d'une raison opérant selon ses

propres principes, donc appelé à se déchiffrer selon une science du gouvernement: la raison d'État.

Dès lors, le premier de tous les nouveaux problèmes de la raison d'État est celui de faire coïncider les intérêts des gouvernés avec celui des gouvernants au sein d'un régime politique désormais désinvesti de la téléologie chrétienne. Dès lors, les idées de bonheur et de prospérité terrestres deviennent au cœur d'une nouvelle rationalité politique insistant sur l'importance du sort de chacun en vue du bien-être de tous, c'est-à-dire l'État. Aussi se développe-t-il autour de ces nouvelles préoccupations tout un art de gouverner qui précise les considérations que le politique doit prendre en compte afin d'assurer le salut terrestre propre à l'État et à sa population.

Avec l'avènement de ce type de gouvernance surgit toute une série de reconfigurations éthiques dont il faut relever la teneur. D'abord, contrairement à la rationalité pastorale chrétienne, il faut voir que le pasteur (un rôle ici transféré à l'État) n'envisage jamais de se sacrifier pour l'une de ses brebis égarées. Bien au contraire, l'État peut aller jusqu'à exiger le sacrifice de l'une (ou plusieurs) de ses brebis pour assurer sa propre sauvegarde. Il y a donc là un renversement de perspective complet à ce sujet.

Ensuite, s'agissant de l'économie du salut propre au pastorat, Foucault resitue celui-ci dans la pratique du coup d'État, qui n'est alors pas simplement la confiscation d'un pouvoir politique d'un gouvernement les uns aux dépens des autres, mais la justification d'une violence qui outrepassa le droit naturel, positif, universel ou divin lorsque la nécessité de sauver l'État devient trop forte. Selon Foucault, les promesses salvatrices du pastorat se transforment ainsi en l'idée à la fois théâtrale et tragique selon laquelle on doit accepter certains sacrifices au nom du salut de tous et de chacun; un salut qui justifie les violences les plus graves comme étant la forme pure d'une rationalité qui se retrouve dans la restauration de la raison d'État.

Concernant le principe d'obéissance, Foucault s'appuie sur l'analyse de Bacon afin de démontrer la mutation de ce principe autour de la préoccupation et de la gestion des séditions comme étant des phénomènes naturels au sein d'un État (2004f, p. 273 et suivantes). Plus précisément, le problème de Bacon s'articule autour de la prise en compte d'une possibilité toujours présente de sédition avec laquelle il faut apprendre à gouverner. La sédition n'est donc pas pour Bacon un trouble de légitimité ou d'origine, mais un phénomène naturel aux populations.

Ainsi, nous trouvons le concept de gouvernementalité utile pour saisir les transformations sociales qui s'opèrent au Burundi et en RD Congo depuis les deux décennies. D'abord, ces deux États sont des techniques des gouvernements où les tactiques permettent (quoique difficilement) de définir ce qui doit relever de l'État et ce qui ne doit pas en relever, ce qui est public et ce qui est privé, ce qui est étatique et ce qui est non étatique. Ensuite, cette perspective théorique permet d'attirer l'attention sur la constitution de nouvelles formes de niveaux de

l'Etat comme la mise en place de systèmes de négociation, de mécanismes d'auto-organisation et des stratégies d'investissement de pouvoir. Enfin, le déplacement des techniques de gouvernement de l'officiel vers le non officiel et, du coup, l'apparition de nouveaux acteurs dans la sphère du gouvernement (les ONG, par exemple) révèlent des transformations fondamentales dans la nature de l'Etat de ces deux pays et les relations entre les acteurs de ceux-ci et de la société civile (Thomas Lemke 21). Ce qui doit les pousser à accélérer les transformations radicales pour passer véritablement des Ethnies-nations aux Etats-nations, et de ceux-ci vers des niveaux supranationaux.

Ce travail de transformations est perceptible dans les Constitutions des deux pays. Dans l'ensemble de ces deux pays, il existe une manifeste volonté politique de créer des institutions capables d'accélérer le passage des Ethnies-Nations aux Etats-Nations. Aussi les deux Constitutions (C.) insistent-elles sur la démocratie comme principe sacro-saint de la République. Le peuple reste le seul souverain par qui et au nom de qui le pouvoir est exercé (C. du Burundi : art.6 et 7; de la RD Congo : art. 5). En pratique, les dirigeants en fin de mandat doivent revenir au souverain primaire qui doit leur renouveler la confiance tout en admettant le principe d'alternance au pouvoir repris dans les deux lois fondamentales en ces termes : Burundi (art.96) et RD Congo (art. 69) : « Le Président de la République est élu au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans renouvelable une fois» (art. 96). Ceci a comme conséquences : 1. La reconnaissance du multipartisme et de l'opposition politique (C. du Burundi : art. 75et 76; de la RD Congo : art. 6 et 8). 2. L'accession au pouvoir par le suffrage universel (C. du Burundi : art. 8 ; de la RD Congo : art. 5). 3. Le financement des partis politiques légalement constitués aux fins de promouvoir la démocratie (C. du Burundi : art. 83 ; de la RD Congo: art. 6). L'élu au poste du président de la République représente la nation et il est le symbole de l'unité nationale; il veille au respect de la constitution; il assure, par son arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics et des institutions ainsi que la continuité de l'Etat, il est garant de l'indépendance nationale; de l'intégrité du territoire, de la souveraineté nationale et du respect des traités nationaux et internationaux (C. Du Burundi : art. 95, de la RD Congo : art. 69). 4. Il y a haute trahison passible de mise en accusation lorsqu'en violation de la constitution, le président de la République ou le Premier ministre commet délibérément un acte contraire aux intérêts supérieurs de la nation qui compromet l'unité nationale, la paix sociale, la justice sociale, le développement du pays ou encore porte atteinte aux droits humains, à l'intégrité du territoire, à l'indépendance et à la souveraineté nationales (C. Burundi : art. 117 ; RD Congo: art. 165).

Ce qui précède est trop beau pour tranquilliser tout critique. Les deux Etats ont-ils été toujours respectueux des règles des jeux qu'ils ont définies dans leurs lois fondamentales ? Leurs dirigeants n'ont-ils pas été les premiers à en contrevenir ? Le débat actuel sur le tripatouillage de la constitution au Burundi et en RD Congo n'illustre-t-il pas une telle transgression ? Un tel agir politique ne transforme-t-il

pas progressivement ces Etats administratifs, c'est-à-dire de la gouvernementalité, en Etats qui s'arrogent de plus en plus des prérogatives sur la population? Ce questionnement attire l'attention sur un possible guidage de la gouvernementalité vers une analyse relativiste de l'Etat sur le plan normatif, et incomplète s'agissant de l'Etat comme organe de coordination des divers processus de disciplines étudiés sous la loupe d'une «microphysique» du pouvoir (Sébastien Malette 2006).

Ainsi donc, l'analytique de la gouvernementalité s'avère centrale pour une recherche comme celle-ci. Le concept vient élargir le champ lexical du langage politique de la gouvernance. Pour ce faire, la gouvernementalité saisit la matérialité étatique en marquant la volonté de s'arracher aux pratiques de l'Etat plus qu'à sa théorie ou à son essence. Il s'agit d'un concept qui renvoie plus à l'effectuation qu'aux bonnes intentions, plus à la concrétisation qu'au programme savamment élaboré. Le reprendre à notre compte est une manière d'élargir le champ des empiries des actions et des techniques des gouvernements des deux pays dans le but de repérer le degré de conflictualité de nos sociétés ainsi que l'élaboration des plans de reconstruction pour y faire face. Le choix des approches et techniques pertinentes de recherche est déterminant pour y être conduit afin d'en débattre.

## **Analytique de la gouvernementalité dans la CPGL : cadre des résultats**

### *Méthodologie adoptée*

L'analyse de la situation sociopolitique de deux pays de la CEPGL ne peut être faite sans recourir à l'expérience, sans plonger à la rencontre des acteurs. Dans cette analyse de la gouvernementalité dans la CPGL, nous adoptons l'approche de la triangulation qui recourt à une quintuple analyse, systémique, historique, interactionniste, dialectique, dialogique.

L'analyse systémique élabore un paradigme logique d'un objet concret total en tant qu'il est organisé (Nda 2002:59). Soucieuse donc de totalité, cette recherche se propose d'étudier la question de la sécurité dans la CPGL sous toutes ses dimensions, en montrant par exemple comment, à l'intérieur de ce que Marcel Mauss appelle le phénomène social total, elle ne peut être comprise et expliquée qu'en relation avec des éléments politiques, anthropologiques, techniques ou encore historiques.

L'analyse historique part du principe selon lequel l'histoire se répète et maints phénomènes sociaux se régénèrent d'année en année, de génération en génération. Le paradigme historiciste est utile dans cette recherche pour scruter les arcanes des crises et conflits de deux dernières décennies de l'histoire des pays de la CPGL. Ces crises et conflits, pour la plupart hérités d'une période antérieure et entretenus au fil de temps, ont engendré le génocide, les rébellions, les guerres ou encore les idéologies d'ostracisme de l'autre, ce qui prouve que cette histoire est tissée de contradictions et d'incohérences.

L'analyse dialectique s'intéresse à la question des contradictions. De fait, l'analyse dialectique est utilisée dans cette recherche pour comprendre les incohérences des choses, les oppositions, les ambivalences qui constituent souvent l'essence de la situation sociopolitique des pays de la CPGL, plus dynamique et moins statique. Pour ce faire, l'étude de ces contradictions permet de mieux analyser les rapports sociaux.

L'analyse interactionniste se charge de ces rapports sociaux. Elle est l'étude des relations entre les individus et la société. L'interactionnisme est l'activité dans laquelle les êtres humains interprètent leurs comportements réciproques, agissent sur la base des significations conférées par cette interprétation et font des choix orientés vers la recherche d'une fin (Gerstlé 2008 : 33). Nous y recourons pour traiter notamment des questions relatives aux conflits politiques, militaires, sociaux ou fonciers.

L'analyse dialogique tient compte de l'idée selon laquelle la légitimité réside dans le consensus obtenu par la discussion. Nous nous en servons pour réfléchir sur l'espace public des pays de La CPGL, terre arable pour semer le grain de la gouvernamentalité, monde vécu de discussion, c'est-à-dire un lieu de formation des consensus sur des questions pratiques et politiques, par une confrontation publique d'arguments. Nous analysons l'idée de démocratie délibérative et participative pour perforer les arcanes de ce double concept.

Cette approche de la triangulation se réfère à des techniques bien précises. Nous avons choisi la démarche qualitative en privilégiant ces techniques de recherche: la technique d'interview semi-structurée et l'enquête par questionnaire, l'observation directe sur un échantillon de répondants ressortissant des deux pays de la CPGL.

### ***Description du milieu et de la population de recherche***

L'enquête s'est déroulée au Burundi et en RD Congo (partie orientale) auprès des organisations de la société civile, des confessions religieuses, des partis politiques, des universités et instituts supérieurs. Au Burundi, trois organisations religieuses (catholique, musulmane et protestante), sept organisations de la société civile, cinq universités et quatre partis politiques ont répondu aux questions. En RD Congo, l'enquête menée dans la partie orientale du pays l'a été auprès de quatre organisations religieuses (trois protestantes et une catholique), huit organisations de la civile, deux instituts supérieurs et quatre partis politiques.

Ainsi, s'agissant des entretiens semi-structurés, les personnes interviewées ont été choisies parmi un échantillonnage typique tout en veillant néanmoins à la diversification des types d'associations (associations des hommes et des femmes), de confessions religieuses (catholique, protestante et musulmane), de partis politiques (mouvance présidentielle et opposition). Au total, 12 interviews de 45 à 60 minutes ont été menées toutes en tête à tête en juillet et août 2014.

Outre les interviews semi-structurées, la descente sur le terrain (au Burundi et en RD Congo) a été organisée; cette démarche de contact étant précédée par les rendez-vous sollicités au préalable. Les questions du questionnaire d'enquête et l'échantillonnage étaient similaires à ceux utilisés dans les interviews semi-structurées. Toutefois, deux différences importantes entre les deux sont à signaler: 1. S'agissant du nombre des répondants: 26 répondants pour le questionnaire d'enquête contre 12 répondants pour les interviews semi-structurées. 2. Concernant la représentation des répondants, le questionnaire d'enquête compte une catégorie en plus de celles déjà évoquées. Il s'agit de la représentation "Universités".

### **Analyse, interprétation et discussion des données recueillies au Burundi et en RD Congo**

#### *De l'approche de triangulation dans l'analyse des données recueillies*

La récolte des données faite, nous avons procédé par la sélection des réponses pour ne retenir que celles complètes et pertinentes. L'enquête ne couvrant pas tout le territoire (cas de la RD Congo), elle ne peut offrir une base solide de généralisation.

Les informations recueillies lors des interviews ont été consignées dans un carnet de recherche pendant ou juste après les entretiens. Ces informations ont été étudiées dans le but: (i) d'identifier les informations relatives aux thèmes principaux de la revue de littérature, (ii) de les confronter les unes aux autres pour en déceler les différences et les contradictions, (iii) de vérifier les informations relatives aux objectifs assignés à cette recherche.

Cette investigation a nécessité l'approche compréhensive et herméneutique basée sur la quintuple analyse systémique, historique, dialectique, interactionniste et dialogique. L'aspect systémique a permis de comprendre que l'origine du conflit dans chacun des deux pays étudiés et son impact sur les relations intercommunautaires sont multidimensionnels: politique, économique, sociale, coloniale. L'aspect historique a aidé à comprendre qu'entre l'histoire événementielle et l'histoire sociale, il existe parfois un énorme fossé. Le leadership au Burundi et en RD Congo a souvent vécu en contradiction flagrante avec les principes de la gouvernamentalité. Un tel comportement politique a produit toutes les monstruosité (guerres, rébellions, massacres, techniques d'avilissement, génocides, etc.) que les deux pays ont connues. C'est donc grâce au double aspect dialectique et interactionniste qu'il a été possible de saisir les incohérences, les oppositions et ambivalences de la situation desdits pays pour mieux analyser les relations intercommunautaires. Ainsi, comme les données récoltées le révèlent, seuls les programmes sociaux sont susceptibles de rassembler les différentes couches sociales, de prévenir et de gérer les conflits qui les opposent les unes aux autres. C'est à cet étalon qu'il est possible de rechercher

et de sauvegarder la paix. Celle-ci reste la fin du programme social de deux Etats comme leurs lois fondamentales l'attestent. Aussi faut-il le concours de tous les citoyens ou presque pour le réaliser. L'analyse dialogique a permis de comprendre que seul le débat de tous les citoyens sur la gestion du bien commun peut prouver la libéralisation de l'espace public et jeter les bases d'un consensus sur le modèle de démocratie délibérative ou participative.

Nous allons ci-dessous procéder pays par pays, et conclure sur les aspects qui se recoupent et ceux qui sont spécifiques à chaque pays. Aussi, pour être méthodique, comptons-nous présenter les résultats question par question et l'interprétation qu'on peut en faire au regard de notre approche méthodologique.

### *Analyse et interprétation des données recueillies*

Ce point analyse d'abord les points de vue des participants des deux pays de la CPGL (le Burundi et la RD Congo) dans le but de les confronter entre eux, puis cherche à les confronter à quelques thèses de la revue de la littérature. Ainsi donc, l'analyse est faite en tenant compte de deux types de confrontations : confrontation interne et confrontation externe. La discussion est menée à la lumière de trois outils du travail suivants : i) la question de recherche : « Comment prévenir les conflits et favoriser une coexistence pacifique entre les nationaux, entre ceux-ci et les autres populations des deux pays dans le but ultime d'ériger une gouvernance nationale et régionale ? » ; ii) l'hypothèse: « L'absence de gouvernementalité dans un espace public réellement commun est la source des conflits intercommunautaires et interétatiques qu'ont connus le Burundi et la RD Congo. » ; iii) l'objectif général : « Contribuer à l'édification d'un "espace public" inter-lacustre où les citoyens coopèrent et interagissent pour trouver des solutions efficaces aux crises cycliques afin de construire une sous-région de paix, de sécurité durable et de convivialité ».

*Origine du conflit : Qu'avez-vous à dire sur les racines des conflits socio-politiques dans votre pays?*

Au Burundi, pour la plupart des enquêtés, l'origine des conflits est fondamentalement politique: la volonté d'accéder au pouvoir et sa gestion faite souvent sur la base de la division et/ou de l'exclusion de l'autre. Ainsi, pendant la période coloniale, les colons ont exploité la fibre ethnique pour opposer les Burundais les uns aux autres alors que ceux-ci vivaient avant en parfaite harmonie. Grâce à la politique du "diviser pour régner", les colons ont dirigé sans partage le Burundi, causant l'antagonisme profond dont les Burundais n'arrivent pas encore à se sortir définitivement. Après l'indépendance, les politiques qui se sont succédé au pouvoir se sont servis des ethnies pour se hisser au pouvoir, s'y maintenir (instauration du parti unique ou volonté de l'instaurer) et diriger sur le mode d'exclusion de "l'autre de l'ethnie différente" et d'association "du

frère de son ethnie”. Les enquêtés reprochent à tous ces dirigeants la mauvaise gouvernance due à l’esprit du “patrimonialisme”/”clanisme” et d’avoir raté l’entrée en modernité politique.

En RD Congo, les enquêtés reviennent sur l’origine politique du conflit; toutefois ils y ajoutent les aspects économique, foncier et social comme autres sources de conflit. Pour l’illustrer, ils citent: i) l’exploitation frauduleuse des minerais par les étrangers et une partie de l’élite congolaise corrompue en défaveur de la masse, ii) la mauvaise répartition des terres arables, iii) le non-respect des limites territoriales héritées de la colonisation et les invasions du pays avec la complicité interne, vi) le repli identitaire et l’exclusion de l’autre.

*Impact du conflit: Comment le conflit pèse-t-il sur les relations intercommunautaires dans votre pays ?*

Le débat sur l’impact du conflit sur les relations intercommunautaires au Burundi couvre un vaste champ monolithique. Les représentants de quatre groupes cibles enquêtés donnent des réponses dont la substance fondamentale reste la même. Ces réponses dénotent les caractéristiques : i) morales: perte des valeurs d’ubuntu qui poussent les citoyens à ériger en mode de vie: la vengeance, la perte de confiance dans l’autre, la haine viscérale, la jalousie, la promotion de l’ethnie en défaveur de la nation, l’intolérance. ii) sociales: la déchirure du tissu social qui cause la ghettoïsation ou la balkanisation ethnique, la suspicion du compatriote de l’autre ethnie désormais considéré comme l’ennemi iii) psychologiques: repli identitaire (ethnique et politique), la peur de l’autre, celui-ci subissant par la suite l’ostracisme. Cela produit des conséquences néfastes tant au niveau social que politique. Sur le plan social, les communautés vivent indifféremment et se regardent en chien de faïence. A cause du repli identitaire, on a tendance à ne servir que ceux de son ethnie, de son parti politique ou de sa région sans se soucier des autres. Ce népotisme engendre, sur le plan politique, l’intolérance et le refus de toute critique. Le népotiste devient réactionnaire à toute contradiction. Seule l’élimination physique (cas des assassinats extrajudiciaires) de son adversaire devient l’unique arme de dissuasion. Une telle situation mine la cohésion sociale et tout processus vers le développement humain durable.

En RD Congo, les enquêtés parlent de situation de crise généralisée dont voici les conséquences: i) l’émergence des identités qui combattent d’autres identités, ii) le dénigrement de l’être humain (cas de la femme violée) qui, s’estimant exclu de la société, cherche à vivre en reclus, iii) la stigmatisation de l’autre groupe (rejet de l’autre) et la difficile cohabitation (interdiction de mariage intercommunautaire, perte de cohésion sociale), iv) l’hypocrisie (manque d’ouverture à l’autre) et la culture de l’esprit de vengeance (qui engendre la violence), v) la volonté de neutraliser l’autre, le favoritisme (certaines communautés sont plus privilégiées que les autres).

*Résolution de conflit: Que faut-il faire pour prévenir et gérer des conflits ?*

Au Burundi, pour la plupart des enquêtés, la prévention et la gestion des conflits: i) passent par le respect de la loi fondamentale. Au Burundi, cette dernière est construite sur les principes inaliénables comme la séparation des pouvoirs, la bonne gouvernance, la promotion de la démocratie et de la presse libre et responsable, l'impartialité de la justice, le respect des droits humains, le respect du contrat pour la paix nationale signé lors des différentes négociations inter-burundaises, la formation d'une armée républicaine et d'un leadership politique responsable et visionnaire. ii) Aussi, pour s'imprégner de la philosophie de la loi fondamentale, tout(e) citoyen(ne) doit-il recevoir l'éducation aux valeurs républicaines et civiques: vérité, respect de la parole donnée, tolérance, culture du dialogue, solidarité nationale. Au total, le citoyen et la citoyenne burundais doivent acquérir les valeurs de *bushingatahe* et de *bupfasoni*. Forts de ces valeurs, ils seront capables de s'impliquer dans les conflits au sein de la société, soit pour les prévenir, soit pour les gérer. iii) Pour ce faire, il faut tirer les leçons du passé. Pour en débattre, les enquêtés proposent la mise sur pied de la Commission-Vérité-Réconciliation, libre, indépendante et dotée de personnalité véritablement morale. Sa seule et noble mission : permettre aux Burundais : – de relire ensemble leur histoire événementielle et sociale, – de débattre des racines profondes des conflits afin de se réconcilier avec leur passé, présent et avenir. iv) D'où justement les défis à surmonter: rendre justice en punissant les coupables et en indemnisant les victimes, bannir l'impunité, créer les emplois pour les jeunes, lutter contre la pauvreté, rechercher la cohésion sociale.

En RD Congo, afin de prévenir les conflits et de mieux les gérer, les participants à l'enquête proposent de partir des éléments culturels et sociaux de la communauté congolaise. Dans ce cas, l'accent particulier doit être mis sur la situation endogène et l'approche proactive. Aussi les enquêtés recommandent-ils les mesures suivantes : i) sur le plan civique: éduquer la population aux valeurs du vivre ensemble, de la paix et de la culture politique (celle-ci lui évitera les manipulations de tous bords), ii) sur le plan juridique: lutter contre l'impunité, arrêter et juger les bourreaux, indemniser les victimes des conflits, iii) sur le plan politique: mettre en place les mécanismes de bonne gouvernance, faire la promotion de la justice distributive, promouvoir l'alternance au pouvoir à l'issue des élections libres et transparentes, instaurer un Etat de droit, iv) sur le plan socioéconomique: endiguer le chômage, lutter contre la corruption, créer des mécanismes de réelle intégration sociale (combattre l'esprit de sectarisme), v) sur le plan sécuritaire : renforcer la sécurité de l'Etat tant à l'intérieur que dans ses frontières (créer une armée et les forces de sécurité fortes et républicaines), vi) sur le plan de la résolution des conflits: créer un cadre de concertation et de dialogue entre les différentes communautés pour préserver la cohésion sociale, en cas de conflits, recourir aux mécanismes de justice traditionnelle pour les gérer.

*Recherche de la paix et de la sécurité: Par quels indices et programmes sociaux pouvez-vous évaluer la recherche et la sauvegarde de la paix et de la sécurité dans votre pays ?*

Selon les enquêtés, l'évaluation de la recherche et de la sauvegarde de la paix et de la sécurité peut se faire en étudiant les programmes et indices ci-dessous. Au Burundi, i) Parmi les programmes, il faut citer les programmes de démobilisation et réinsertion des anciens combattants, la Commission Vérité-Réconciliation (CVR), la Commission Nationale, Terres et autres Biens (CNTB), les accords et traités de paix (Accord d'Arusha). ii) A ces programmes il faut ajouter les indices suivants: la libre circulation des personnes et des biens sur tout le territoire national, la construction des infrastructures routières, des écoles et hôpitaux. Toutefois, cette évaluation positive est écornée par: i) la gestion reprochable, par la CNTB, des questions foncières; ii) l'instrumentalisation des jeunes par les partis politiques, iii) le verrouillage du jeu politique, iv) la ferme volonté, par le parti au pouvoir, de museler l'opposition politique, de promulguer des lois liberticides, de prendre en otage la liberté d'expression par l'embastillement des militants des droits humains, d'instaurer un règne d'intimidation et de terreur.

En RD Congo: d'abord les programmes : i) programme de lutte contre la pauvreté, ii) programmes Starek et barza interethnique, iii) programmes Amani Leo et Kimya 1 et 2. iv) réforme de l'armée, construction et la réhabilitation des infrastructures routières; puis les indices: libre circulation de la population et des biens sur une partie du territoire, implication de la communauté internationale dans la recherche de la paix, timide retour des bailleurs de fonds pour investir. Toutefois, les efforts consentis sont insignifiants jusqu'ici. La paix reste encore précaire. Les conflits entre les communautés restent à l'état de latence, il suffit d'un « petit rien » pour qu'ils éclatent violemment. Pourquoi ? Parce que l'Etat s'attaque aux effets des conflits et non pas à leurs causes. Pour corriger cette carence de stratégie, il faut qu'il surgisse un leadership responsable et visionnaire à la tête de l'Etat.

*Question émergente 1 : Quelles leçons pouvez-vous tirer en ce qui concerne la mise en œuvre de la gouvernance de la gestion de la République par votre gouvernement ?*

La pratique de la gouvernance de la gestion de la République tient compte de la spécificité de chaque pays. En effet, pour le Burundi, les participants à l'enquête estiment que les pratiques de gouvernement au pouvoir torpillent la gouvernance démocratique. Ils étayaient leur affirmation par les quelques faits observés ci-après : l'existence des programmes de lutte contre la pauvreté sans résultats tangibles, la mise en place des institutions de lutte contre la corruption qui contraste avec la réalité, la confusion entre la chose publique et le bien domestique qui dénote un manque de transparence et de "rédevabilité", l'assujettissement des pouvoirs législatif et judiciaire au pouvoir exécutif, la tendance à réinstaurer le monopartisme et le présidentielisme qui dévoile la crise profonde du système démocratique, l'achat des opposants politiques.

En RD Congo, les points de vue des enquêtés sur la question sont adversatifs. Pour les uns, la gouvernance est calamiteuse (cette tendance se dessine nettement). Pour d'autres, la stabilisation du cadre macroéconomique, la réforme des services de sécurité et de la fonction publique, la réhabilitation des infrastructures routières, sanitaires, scolaires et aéroportuaires, le payement de la dette extérieure sont les signes de la bonne gouvernance. Mais ce tableau laudateur est contredit par le clientélisme, le chômage, la corruption structurelle et la pauvreté de la majorité du peuple qui révèlent la véritable nature d'un gouvernement ploutocratique. De plus, la situation de mi-paix, mi-guerre où se trouve le pays ne rassure pas les populations et phagocyte le gouvernement, condamné de facto à faire face à une sorte d'administration parallèle. Seule la formation d'un leadership responsable et la participation du peuple à la gestion du bien commun peuvent mettre le pays sur la voie de la bonne gouvernance. A ceci il faut ajouter le rejet de l'immobilisme à la tête de l'Etat, l'effectivité du processus de décentralisation locale, le renforcement de la diplomatie pour sortir le pays de son enfermement, la transparence et la traçabilité dans la gestion de la République.

*Question émergente 2 : Comment le débat actuel sur la paix et la sécurité peut-il mieux être articulé avec le projet de reconstruction nationale ?*

Au Burundi, la paix et la sécurité peuvent constituer le socle de la reconstruction nationale. D'après nos enquêtés, l'articulation de celle-ci à la paix et à la sécurité n'est possible que si: i) on respecte les recommandations de l'Accord d'Arusha, ii) la CNTB, qui semble être le programme réussi de cette articulation, œuvre pour la réconciliation nationale, iii) on moralise l'appareil étatique et l'espace public, iv) on continue à faire le travail de mémoire pour mieux comprendre le passé afin de préparer l'avenir du peuple burundais, v) il y a un encadrement civique de la jeunesse, vi) les organisations continuent à éduquer la population aux valeurs citoyennes, spirituelles et de solidarité nationale, vii) on s'interdit de tenir les discours bellicistes, viii) il existe un pouvoir réellement démocratique qui garantit le développement et les libertés fondamentales.

En RD Congo, la phase de reconstruction nationale sur laquelle se concentrent les enquêtés est tentaculaire. Elle doit tenir compte de la composante politique, socioéconomique. C'est pourquoi, sur le plan politique, il faut renforcer l'autorité de l'Etat afin que celle-ci travaille dans une administration publique adéquate. Cela signifie que les autorités politiques s'abstiennent d'emprisonner ou d'incarcérer arbitrairement, de poursuivre les citoyens pour une expression d'opinion. Le peuple congolais doit savoir que les libertés s'obtiennent au bout d'une longue lutte politique. C'est pourquoi le Congolais doit faire incessamment pression sur les pouvoirs publics pour démocratiser les régimes et libéraliser l'espace public. Seul un peuple éduqué aux valeurs de la citoyenneté est capable de mener inlassablement ce combat. Somme toute, pour les enquêtés, l'Etat congolais doit

continuer à accélérer le processus de démocratisation. Cela suppose de la part du peuple, souverain primaire, la participation à la prise des décisions, et de l'Etat la transparence dans leur mise en œuvre. Sur le plan socio-économique, les enquêtés font observer qu'il faut s'attaquer au problème de la pauvreté et du chômage, sans quoi la société congolaise ne sera jamais une base pour une quelconque démocratie. Il ressort de ces observations que la reconstruction nationale doit se réaliser avec la population locale. C'est pourquoi les pouvoirs publics doivent mettre en place des structures décisionnelles locales, donc procéder à une sorte de décentralisation de l'autorité. En plus de la thèse d'une reconstruction nationale orientée vers les décisions locales, les participants à l'enquête prônent l'ouverture du pays à la communauté internationale. La stratégie recommandée ici est la pratique de la diplomatie « de la porte ouverte au monde ».

*Question émergente 3 : En quoi l'intégration régionale peut-elle être une solution aux conflits qui rongent les pays de la CPGL?*

Les personnes enquêtées, au Burundi et en RD Congo, soutiennent l'idée d'intégration régionale comme voie de solution aux conflits qui rongent les pays de la CPGL. Les enquêtés du Burundi admettent que les projets intégrateurs restent les seuls à rendre possible l'intégration régionale. Ainsi, le désenclavement des trois pays (Burundi, RD Congo et Rwanda) – grâce à la construction des infrastructures routières, hospitalières, d'électrification –, permettra la rencontre entre leurs populations respectives. Mais ce possible n'est possible que si certaines conditions sont remplies : i) les trois pays doivent signer le pacte de non-agression et du respect de l'intangibilité territoriale et des frontières héritées de la colonisation. ii) ... combattre les forces anéantissantes et affadissantes de la vie des populations. iii) Ils doivent renforcer les institutions républicaines. iv) développer une bonne diplomatie de médiation en cas de conflit. v) sortir de la logique de nombrilisme et coopérer véritablement.

En RD Congo, la plupart des enquêtés font également l'apologie de l'intégration régionale. En voici l'argumentaire: l'intégration régionale favorise: i) les rencontres intercommunautaires, et celles-ci, par ricochet, éduquent les populations aux valeurs de la paix, de la tolérance, de la connaissance de l'autre, ii) la déconstruction des préjugés sur l'autre, iii) la coopération entre les Etats, iv) la création des cadres d'échanges et des débats sur des questions politique, socioéconomique et sécuritaire, v) la construction des projets intégrateurs, pivots de la modernisation des infrastructures et de la rencontre entre nations. Toutefois, des conditions doivent être remplies et respectées. Pour ce faire, les participants à l'enquête proposent que : i) des programmes de rencontres intercommunautaires, comme COSOPAX (Commerçante Solidaires pour la Paix), soient conçus et mis en pratique, ii) des campagnes des jeunes des Grands Lacs pour la paix soient organisées aussi bien à la base qu'au sommet de l'Etat, iii) chaque Etat respecte (à l'intérieur) la loi

fondamentale et libéralise l'espace politique sans exclure personne, (à l'extérieur) les frontières héritées de la colonisation (abandon de la politique de la déstabilisation de ses voisins et de la violation de l'intégrité territoriale).

## **Discussion des données recueillies**

### ***Les causes du conflit et ses implications sur la vie des populations***

Le conflit au Burundi comme en RD Congo a pour racines la gestion calamiteuse de la République. Celle-ci a en effet reposé sur la recherche de l'intérêt personnel (le sien ou celui de son groupe ethnique) engendrant le patrimonialisme, le partage inéquitable du bien commun, l'enrichissement illicite de l'élite au pouvoir avec, comme conséquences, la corruption et la malversation économique, la recherche du pouvoir en recourant à tous les moyens, même les plus démagogiques, la violation des droits fondamentaux, le tripatouillage des textes réglementaires pour s'éterniser au pouvoir, l'élimination de ses adversaires politiques, l'instauration de la "timocratie".

Ainsi, au lieu de fédérer les populations autour d'une gestion républicaine du pays, l'homme politique a plutôt brillé dans la division sociale pour se maintenir le plus longtemps au pouvoir. De l'avis de nos enquêtés, cette situation a ravivé le conflit dont la menace directe sur les relations intercommunautaires est la désintégration de la communauté politique. En effet, le conflit a causé la méfiance entre les différentes couches sociales, amenuisant ainsi la chance de la recherche de la paix et de la cohésion sociale. A cause du conflit, la communauté politique semble sombrer dans un dualisme communautaire divisant la société en deux classes diamétralement opposées : les bantu, considérés comme véritables originaires ; les nilotiques, pris pour des étrangers envahisseurs.

Ces observations rejoignent les points de vue de Max Horkheimer et de J. Habermas. Le premier pour avoir montré que les hommes au pouvoir exploitent non seulement la misère des autres, mais en plus la produisent et la renouvellent pour pouvoir à nouveau en vivre, et sont prêts à défendre cet état de choses, au prix du sang d'autrui. Le second pour avoir insisté sur la domination et montré qu'elle entretient le rapport avec le pouvoir. C'est sur cette aporie que se construit tout le projet critique, et peut s'organiser l'analyse sur les contradictions inhérentes au système politique. En fait, la domination comme fait politique provoque un intérêt pour l'émancipation qu'il faut fonder sur un idéal de communication intersubjective.

### ***L'intégration comme voie d'issue à la prévention et gestion des conflits nationaux et sous-régionaux***

Les enquêtés interrogés sur la prévention et la gestion des conflits font remarquer qu'au niveau national il faut: i) le respect des principes régulateurs de la vie sociale (Loi fondamentale), ii) la saine et transparente gestion de la chose publique, iii) l'éducation du citoyen aux valeurs républicaines et son implication dans

la prévention et gestion des conflits, iv) la construction d'un Etat de droit, v) le bannissement de l'impunité, la lutte contre la pauvreté et le chômage, vi) la libéralisation de l'espace politique sans exclure personne, vii) la création d'un cadre de concertation et de dialogue national.

Au niveau sous-régional, il faut: i) le renforcement des institutions républicaines, ii) le respect des frontières héritées de la colonisation (abandon de la politique de la déstabilisation de ses voisins et de la violation de l'intégrité territoriale), iii) le développement d'une bonne diplomatie de médiation en cas de conflit.

Ces remarques appartiennent au domaine de réflexion de J. Habermas sur des structures communicationnelles du monde vécu, c'est-à-dire en regard à la fois de l'intersubjectivité des relations d'intercompréhension et des relations de reconnaissance réciproque. Selon le philosophe allemand, en effet, seul le développement de ces structures, dans l'espace public démocratique, permet l'articulation des revendications de justesse (du monde de la communauté sociale) et de vérité (du monde objectif). Dans le cadre des populations des deux pays, la vérité est ce qu'elles projettent comme l'ensemble de leurs intérêts particuliers et contradictoires qu'elles se doivent de transformer par la discussion et l'argumentation rationnelle en aspirations universalisables. Par exemple, Il s'agira pour elles de débattre des conditions de la valorisation du bien commun qui doit passer avant la valorisation du bien communautaire, familial ou personnel ; mieux, comme dit F. Leimdorfer, de la constitution d'un "nous" collectif, différent du "nous" communautaire, ethnique, lignager ou familial; ou encore de tout "esprit de curialisation" (Jean-Godefroy Bidima) et d'affirmation "des identités de terroir" (Aminata Diaw).

### ***La pratique de la gouvernementalité comme préalable à la reconstruction nationale***

Nos informateurs insistent sur les traits suivants de la gouvernementalité comme préalables à la reconstruction nationale: l'instauration du système de contrôle sur les provenances des biens et argents des citoyens nantis, la transparence dans la gestion afin d'éviter les détournements des deniers publics (la moralisation de l'appareil étatique et de l'espace public), la lutte contre le clientélisme, le chômage, la corruption structurelle et la pauvreté de la majorité du peuple qui révèle la véritable nature d'un gouvernement ploutocratique, la lutte contre l'assujettissement des pouvoirs législatif et judiciaire au pouvoir exécutif, la tendance à réinstaurer le monopartisme et le présidentialisme qui dévoile la crise profonde du système démocratique, la compétence des dirigeants, la promotion de l'excellence et non de la médiocrité, l'instauration d'un Etat éthique, et non de terreur et d'intimidation, la formation d'un leadership responsable et visionnaire, gage de bonne gouvernance dans les affaires publiques, l'existence des pouvoirs réellement démocratiques qui garantissent le développement et les libertés fondamentales, l'élaboration des

programmes multisectoriels et intégrateurs pour améliorer la vie des populations, le maintien de la sécurité.

Ces points de vue de nos enquêteurs corroborent les thèses foucaaldiennes, la perception du gouvernement. Celui-ci est en effet le point de contact où le guidage des individus par d'autres se relie à la manière dont ils se conduisent. « Gouverner les gens n'est pas une manière de forcer les gens à faire ce que le gouvernant désire, c'est toujours un équilibre changeant qui comprend une certaine complémentarité et des conflits entre des techniques qui assurent la coercition et des procédures par lesquelles le soi se construit et se modifie lui-même ». Là où il y a pouvoir, dit M. Foucault, il y a résistance. C'est pourquoi, à la conception traditionnelle d'un pouvoir massif et unifié, qui ne serait que la traduction d'une répression perpétuelle, il oppose les termes d'un pouvoir inventif et mobile; un pouvoir pleinement positif qui, dans le procès même de sa logique interne, va jusqu'à maintenir la possibilité d'une différence.

Dès lors, un des problèmes épineux de la raison d'État devient celui de faire coïncider les intérêts des gouvernés avec celui des gouvernants au sein d'un régime politique. Les idées de bonheur et de prospérité terrestres se placent ainsi au cœur d'une nouvelle rationalité politique, celle qui insiste sur l'importance du sort de chacun en vue du bien-être de tous. Aussi se développe-t-il autour de ces nouvelles préoccupations tout un art de gouverner qui précise les considérations que le politique doit prendre en compte enfin d'assurer le salut terrestre propre à l'État et à sa population.

## Conclusion

### *Synthèse*

Cette recherche a analysé la situation de la Communauté des Pays des Grands Lacs (Le Burundi et la RD Congo) souvent dépeints comme une communauté ravagée par les conflits. Leur image télévisuelle semble marquée du sceau de la misère amenée par des formes de la désontologisation humaine: guerres civiles, génocides, déplacements des réfugiés, viols des femmes et violations des droits humains, rébellions, etc. Ces deux pays de la CPGL sont l'exemple atypique de la crise de légitimité institutionnelle. Leurs structures étatiques vivent dans un déchirement entre la domination et le pouvoir. Cette situation soulève la question générale suivante à laquelle la présente recherche s'est consacrée : Comment prévenir les conflits et favoriser une coexistence pacifique entre les nationaux, entre ceux-ci et les autres populations des deux pays dans le but ultime d'ériger une gouvernamentalité nationale et régionale? Notre recherche a débattu de cette question. Aussi avait-elle eu pour tâche d'explorer l'hypothèse suivante: L'absence de gouvernamentalité dans un espace public réellement commun est la source des conflits intercommunautaires et interétatiques qu'a connus la CPGL. Plusieurs approches et techniques combinées ont été utilisées pour se pencher sur cette hypothèse. Il s'agit de l'approche qualitative

soutenue par une quintuple analyse: analyse systémique, historique, dialectique, interactionniste et dialogique. Celles-ci ont été appuyées par les techniques suivantes: interviews semi structurées, l'enquête par questionnaire, l'observation directe et échantillonnage. L'enquête de notre recherche a été menée au Burundi et en RD Congo auprès des organisations ou associations de la société civile (les militants des droits humains, les médias, les confessions religieuses), des partis politiques de l'opposition et ceux au pouvoir, les universitaires de quelques universités tant privées que publiques, des confessions religieuses.

L'analyse des résultats obtenus de l'enquête a confronté, d'une part, les points de vue des enquêteurs entre eux et, d'autre part, ceux-ci avec quelques théories et concepts de la revue de littérature. Cette double confrontation (interne et externe) révèle que « L'absence de gouvernementalité dans un espace public réellement commun est la source des conflits intercommunautaires et interétatiques qu'ont connus le Burundi et la RD Congo ». La confirmation de cette hypothèse de travail détermine en même temps l'objectif suivi par cette recherche, à savoir «contribuer à l'édification d'un "espace public" inter-lacustre où les citoyens coopèrent et interagissent pour trouver des solutions efficaces aux crises cycliques afin de construire une sous-région de paix, de sécurité durable et de convivialité ». La recherche a atteint cet objectif après avoir identifié les situations génitrices des foyers de conflits en vue de les prévenir, après avoir évalué la recherche de la paix et de la sécurité, ainsi que la convivialité et le développement durable par rapport au respect des droits humains et de la démocratie, au respect de la loi sur le fonctionnement des partis politiques et de la société civile, à l'alternance du pouvoir sur la base de la loi fondamentale, à la lutte contre la corruption, le chômage et la pauvreté, à la lutte contre la discrimination sous toutes ses formes, à la libre circulation des personnes et des biens entre les trois pays, à l'investissement des nationaux et étrangers.

## **Recommandations**

### ***Gouvernements***

- Construire, dans la sous-région, l'Ecole Supérieure des Médiateurs dont la formation sera basée sur la morale et l'éthique.
- Se désengager de la politique de déstabilisation des pays voisins par la formation et le soutien militaire aux forces nuisibles.
- Assurer l'alternance politique à la tête de l'Etat dans la non-violence et le respect de la loi fondamentale.
- Prendre des mesures structurelles de nature politique, économique, juridique, militaire, humanitaire, éducative et écologique pour la construction et le maintien de la paix.

### ***Société civile***

- Renforcer au niveau sous régional la synergie pour dénoncer et combattre l'idéologie du génocide et de l'ostracisme.
- Renforcer l'instruction et la formation des jeunes en organisant les activités d'éducation à la culture citoyenne.
- Jouer réellement le rôle de société civile comme force médiane neutre, sans appartenir ni au gouvernement ni à l'opposition politique.

### ***Confessions religieuses***

- Eduquer les populations au désarmement mental et à la renonciation à toute idéologie du génocide.

### ***Partis politiques***

- Chercher à conquérir le pouvoir dans le strict respect des règles démocratiques et sans recours à la violence.
- Mener une opposition réellement constructive.
- Conscientiser les populations par l'éducation à la culture politique.

### **Notes**

1. L'appellation "Communauté des Pays des Grands Lacs" (CPGL) renvoie aux pays situés autour des lacs Tanganyika et Kivu qui ont partagé le passé colonial commun et voulu construire une politique d'intégration régionale commune pour la libre circulation des personnes et des biens. Il s'agit du Burundi, de la RD Congo et du Rwanda.
2. Ainsi, la théorie critique est inclusive et se trouve au carrefour de la philosophie, de l'anthropologie, de la sociologie, de l'art, de la science politique, de l'économie, de l'histoire et de la psychanalyse.
3. Cette expression paraît un oxymore. Je veux tout simplement soutenir l'idée selon laquelle nos institutions issues de nos démocraties doivent être dirigées par les hommes et les femmes compétents et intègres. Gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple, le système démocratique dans cette sous-région doit veiller à l'éducation de nos populations aux valeurs citoyennes afin qu'elles soient capables de choisir les meilleurs dirigeants, les nomothètes.
4. La curialisation est caractérisée par un système d'interdépendance (l'intégration dans les réseaux des fraternités de pensée, des associations tribales ou amicales des ressortissants de telle région, des affinités liées au genre, des groupes de prière est fortement encouragée en Afrique), un processus de représentation (s'impliquer dans la curialisation suppose l'identification du sujet à certaines représentations qui forgeront son moi) et par la notion de dépense (en Afrique, pour prouver son intégration et son maintien dans un rang social déterminé, on encourage la pratique de dépense et consommation ostensibles).
5. Ce sont les identités ethnique, régionale, confessionnelle ou religieuse qui se construisent sur la base de l'exclusion et de la radicalité de la différence.

6. Le Kirundi est la langue nationale utilisée au Burundi.
7. Il s'agit de la Banque Mondiale, du Fonds Monétaire International, de l'Organisation des Nations Unies et de ses organismes spécialisés (PNUD, UNICEF).

## Références

- Arendt, Hannah, 1961 et 1983, *Condition de l'homme moderne*, Préface de Paul Ricœur, Paris, Calmann-Lévy.
- Aristote, *Les Politiques*, Paris, GF-Flammarion, 1990.
- Augé, Axel, 2006, «Les réformes du secteur de la sécurité et de la défense en Afrique subsaharienne: vers une institutionnalisation de la gouvernance du secteur sécuritaire», in *Afrique contemporaine*, n° 218.
- Althabe, Gérard, 1972, *Les fleurs du Congo*, Paris, François Maspéro.
- Barahanyi Bya-Dunia, C.T., 1998, La bonne gouvernance après une guerre de libération : la situation de la République Démocratique du Congo, in *Démocratie, Bonne gouvernance et Développement dans la Région des Grands Lacs*, colloque organisé à Bujumbura du 18 au 22 mai 1998, sous la direction de Joseph Gahama, Bujumbura.
- Barumwete, Siméon, 2014, « Bonne Gouvernance et Développement au Burundi : réalités et perspectives », in *Ethique et Société*, à paraître dans vol. 9, n°3.
- Bellina, Séverine, 2008, «Introduction», in *La gouvernance démocratique. Un nouveau paradigme pour le développement ?*, sous la direction de Séverine Bellina, Hervé Magro et Violaine de Villemeur, Paris, Karthala.
- Bidima, Jean-Godefroy, 2000, « Le corps, la cour et l'espace public », in *Politique africaine*, n°77, mars.
- Bidima, Jean-Godefroy, 1993, *Théorie critique et modernité négro-africaine. De l'Ecole de Francfort à la Docta spes africana*, Paris, Publications de la Sorbonne.
- Constitution du Burundi*, 2006, Bujumbura.
- Constitution de la République Démocratique du Congo*, 2006, Kinshasa.
- Dacheux, Eric, 2008, « *L'espace public: un concept clef de la démocratie* », in CNRS Hermès, coll. Les essentiels d'Hermès, Paris.
- Dahlgren, Peter, « *L'espace public et les medias: une nouvelle ère* », in CNRS Hermès, coll. Les essentiels d'Hermès, Paris.
- Deslaurier Christine, 2012, *Paroles et écrits de Louis Rwagasore: leader de l'indépendance du Burundi*, textes collectés par Christine Deslaurier, traduits par Domitien Nizigiyimana, Paris, Editions Iwacu et Karthala.
- Diaw, Aminata, 2004, « Nouveaux contours de l'espace public en Afrique », in *Diogenès*, n°206, avril-juin.
- Dimier, Véronique, 2010, *Etat et gouvernementabilité en Afrique*, Bruxelles, Université Libre de Bruxelles.
- El Kenz, Ali, 2010, *Gouvernance et gouvernabilité*, séries de conférences publiques, Yaoundé, CODESRIA.
- Foucault, Michel, 1999, *Les anormaux, cours au Collège de France*, Gallimard/Seuil.
- Foucault, Michel, 2004f, *Sécurité, Territoire, Population : Cours au Collège de France. 1977-1978*. Édition établie sous la direction de F. Ewald et A. Fontana par Michel Senellard, Gallimard : Hautes Études, imprimé en France.
- Foucault, Michel, 2003a, *Histoire de la sexualité, volume 1: La volonté de savoir*. Gallimard: NRF, imprimé en France.

- Foucault, Michel, 2001n, *Dits et Écrits*, volume 2: 1976-1988. Quarto Gallamard, imprimé en France.
- Foucault, Michel, 2003c, *Le pouvoir psychiatrique : Cours au Collège de France. 1973-1974*. Édition établie sous la direction de F. Ewald et A. Fontana par Jacques Lagrange, Gallimard : Hautes Études, imprimé en France.
- Floris, Bernard, 2008, « Espace public et espace économique », in CNRS Hermès, coll. Les essentiels d'Hermès, Paris.
- Gerstlé, Jacques, 2008, *La communication politique*, 2ème édition, Paris, Armand Colin.
- Guichaoua, André, 1998, Bonne gouvernance et démocratie : l'état du débat sur les conditionnalités internationales en Afrique, in *Démocratie, Bonne gouvernance et Développement dans la Région des Grands Lacs*, colloque organisé à Bujumbura du 18 au 22 mai 1998, sous la direction de Joseph Gahama, Bujumbura.
- Habermas, Jürgen, 1997, *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot.
- Habermas, Jürgen, 1996, *Morale et Communication. Conscience morale et activité communicationnelle*. Paris, Cerf.
- Habermas, Jürgen, 1988, *Les discours philosophiques de la modernité. Douze conférences*. Paris, Gallimard, 1988.
- Hermet, Guy et Kazancigil, Ali, 2005, « Introduction », in *La gouvernance. Un concept et ses applications*, sous la direction de Guy Hermet, Ali Kazancigil et Jean-François Prud'homme, Paris, Karthala.
- Hermet, Guy, 2005, « La gouvernance serait-elle le nom de l'après démocratie ? L'inlassable quête du pluralisme limité », in *La gouvernance. Un concept et ses applications*, sous la direction de Guy Hermet, Ali Kazancigil et Jean-François Prud'homme, Paris, Karthala.
- Horkheimer, Max, 1974, *Théorie traditionnelle et théorie critique*, traduit de l'allemand par Claude Maillard et Sibylle Muller, Paris, Gallimard.
- Kant, Emmanuel, 1991, *Projet de paix perpétuelle*, texte intégral, notes et commentaires de J.-J. Barrière et C. Roche, Paris, Nathan.
- Kazumba K. Tshiteya et Mukoka Nsenda, F, 2013, « Gouvernance et Etat devant la menace de balkanisation en RDC », in *La République Démocratique du Congo face au complot de la balkanisation et d'implosion*, Les Editions ICREDES.
- Le Blanc, Guillaume, 2003, « Les indisciplinés ou une archéologie de la défense sociale », in Foucault au Collège de France: un itinéraire, Pessac, Presse Universitaire de Bordeaux.
- Leimdorfer, François., 1999, « Enjeux et imaginaires de l'espace public à Abidjan: Discours d'acteurs », in *Politique africaine*, n° 74, juin.
- Lemke, Thomas, 2004, « Marx sans guillemets : Foucault, la gouvernementalité et la critique du néolibéralisme », traduit de l'anglais par Marc Chemali, in *Actuel Marx*, n° 36.
- Maesschalck, Marc, 2008, « Normes de gouvernance et enrôlement des acteurs sociaux », in *Multitudes*, n°34.
- Malette, Sébastien, 2006, *La Gouvernamentalité chez Michel Foucault*, Université Laval.
- Mathias, Jean-Christophe, 2013, *Gouvernance* sur "<http://fr.wikipedia.org/wiki/>" \ <http://fr.wikipedia.org/wiki/>, article en ligne et consulté le 30 avril 2013.
- Marcuse, Herbert, 1968, *L'homme unidimensionnel*, Paris, Minuit, coll. "Arguments".

- Mwaka Bwenge, Arsène, 2003, « *Les milices Mayi-Mayi à l'Est de la République Démocratique du Congo: dynamique d'une gouvernamentalité en situation de crise* », in *Revue Africaine de Sociologie*, 7, (2).
- Mwamba, Bibombe, 1998, « La problématique des libertés publiques, des droits de l'homme et de la démocratie dans les régions des Grands Lacs », in *Démocratie, Bonne gouvernance et développement dans la Région des Grands Lacs*, Colloque organisé à Bujumbura du 18-22 mai 1998, sous la direction de Joseph Gahama, Bujumbura.
- N'da, Paul, 2002, *Méthodologie de la recherche, de la problématique à la discussion des résultats*, 2ème édition, Abidjan, Editions Universitaires de Côte d'Ivoire.
- Nkunzi Justin, 2013, *La pastorale justice et paix dans l'archidiocèse de Bukavu : 25 ans de combat pour la promotion de la dignité humaine*, Bukavu, Editions de l'Archevêché.
- Ntiranyibagira, Nestor, 2010, « Le droit à l'information, un support démocratique : cas du Burundi », in *Médias et bonne gouvernance en Afrique. Concept et cas pratiques*, UNESCO, janvier.
- Observatoire de l'Action Gouvernementale, 2009, *Analyse de l'implication de la femme dans la prise de décision au niveau local*, Bujumbura.
- Palmier Jean-Michel, 2009, « Marcuse Herbert, 1889-1979 », in *Dictionnaire des philosophes*, sous la direction de Denis Huisman, Paris, PUF, « Quadrige ».
- Ricœur, Paul, 1990, *Soi-même comme un autre*, Paris, Seuil.
- Rocard, Michel, 2003, « Le développement de l'Afrique, affaire de volonté politique », in *Etudes*, tome 398.
- Russ, Jacqueline, 2003, *Philosophie, les auteurs, les œuvres*, Paris, Bordas.
- Tassin, Etienne, 2008, « Espace commun ou espace public ? » in CNRS Hermès, coll. *Les essentiels d'Hermès*, Paris.
- Tshibuabua-Kapy'A Kalubi, Ir. Benoît-Janvier, 2006, « Le fédéralisme et la gouvernance locale en République Démocratique du Congo », in *Mondes en développement*, n° 133.
- Wiggershaus, Rolf, 1993, *L'école de Francfort: Histoire, développement, signification*, Paris, PUF.

## Annexes

### *Annexe 1 : Questionnaire d'enquête*

Le présent questionnaire est élaboré dans le cadre d'une recherche avancée sur les questions de paix, de sécurité et de reconstruction dans la région des Grands Lacs parrainée par Le Conseil pour le Développement de la Recherche en Sciences Sociales en Afrique (CODESRIA). Le thème sur lequel porte mon investigation est intitulé: Théorie critique et espace public: analytique de la gouvernamentalité dans la Communauté des Pays des Grands Lacs. En répondant aux questions suivantes, vous aurez énormément contribué à la bonne réussite de cette étude. Nous estimons que vous êtes les mieux indiqués pour nous fournir des informations relatives à cette recherche. Tout en vous remerciant, nous vous prions de répondre sincèrement aux questions posées et vous garantissons de la confidentialité de cette enquête, dont les données recueillies seront strictement utilisées à des fins d'investigation.

## **I. Circonstance de l'enquête**

Date : ...../...../2014

## **II. Localisation**

Province : .....

Territoire : .....

Pays : .....

Nom de l'organisation, de la confession religieuse, du parti politique ou de l'université :

## **I. Coordonnées de l'enquêté(e)**

Prénom et nom : .....

Sexe : Masculin : .....

Féminin : .....

Fonction : .....

## **II. Questions d'enquête**

- Origine du conflit : Qu'avez-vous à dire sur les racines des conflits sociopolitiques dans votre pays?
- Impact du conflit : Comment le conflit pèse-t-il sur les relations intercommunautaires dans votre pays ?
- Résolution de conflit: Que faut-il faire pour prévenir et gérer des conflits?
- Recherche de la paix et de la sécurité: Par quels indices et programmes sociaux pouvez-vous évaluer la recherche et la sauvegarde de la paix et de la sécurité dans votre pays ?
- Question émergente 1 : Quelles leçons pouvez-vous tirer en ce qui concerne la mise en œuvre de la gouvernance de la gestion de la République par votre gouvernement ?
- Question émergente 2 : Comment le débat actuel sur la paix et la sécurité peut- il mieux être articulé avec le projet de reconstruction nationale ?
- Question émergente 3 : En quoi l'intégration régionale peut-elle être une solution aux conflits qui rongent le Burundi, la RD Congo et le Rwanda ?

### ***Annexe 2 : Liste des organisations, confessions religieuses, partis politiques et universités participants***

#### **Organisations**

- Forum pour le Renforcement de la Société Civile (FORSC)-Burundi, Bujumbura.

- Observatoire de Lutte contre la Corruption et Malversations Economiques (OLUCOME) – Burundi, Bujumbura.
- Collectif des Associations et Organisations Non Gouvernementales Féministes du Burundi (CAFOB) – Burundi, Bujumbura.
- Observatoire de l'Action Gouvernementale (OAG) – Burundi, Bujumbura.
- La Ligue ITEGA) – Burundi, Bujumbura.
- Synergie des Partenaires pour la Promotion des Droits de la Femme (SPPDF)-Burundi, Bujumbura.
- Association burundaise pour la Protection des Droits Humains et des personnes détenues (APRODH) – Burundi, Bujumbura.
- CJ-Femmes-RD Congo, Fizi.
- Société Civile de Fizi – RD Congo, Fizi.
- Solidarité Echange pour le Développement Intégral (SEDI)-RD Congo, Fizi
- World Rlief/Congo- RD Congo, Goma.
- Excellent Group – RD Congo, Goma.
- Initiative Congolaise pour la Justice et la Paix (ICJP) – RD Congo, Bukavu.
- Héritiers de la Justice (HJ) – RD Congo, Bukavu.
- Alliance du Kivu Congo – RD Congo, Bukavu.

### **Confessions religieuses**

- Conférence des Evêques Catholiques du Burundi (CECABU), Commission Episcopale Justice et Paix (CEJP) – Burundi, Bujumbura
- Conseil National des Eglises du Burundi (CNEB)- Burundi, Bujumbura.
- Communauté Islamique du Burundi (COMIBU)- Burundi, Bujumbura.
- Conférence Episcopale Nationale du Congo, Commission Diocésaine Justice et Paix (CDJP) – RDC, Bukavu
- Eglise du Christ au Congo, Programme Paix et Réconciliation (ECC/PPR)-RD Congo, Bukavu
- Eglise Gloire de Dieu (AGD) – RD Congo, Goma.
- Eglise Communautaire Internationale (ECI) – RD Congo, Goma.

### **Partis politiques**

- Union pour le Progrès National (UPRONA)-Burundi, Bujumbura.
- Front pour la Démocratie au Burundi (FRODEBU) – Burundi, Bujumbura.
- Conseil National pour la Défense de la Démocratie/Front pour la Défense et la Démocratie (CNDD/FDD) – Burundi, Bujumbura.
- Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie (MSD), Burundi – Bujumbura.

- Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS), RDC, Bukavu.
- Parti du Peuple pour la Reconstruction et la Démocratie (PPRD) – RD Congo, Bukavu.
- Union de la Nation Congolaise (UNC) RD Congo, Bukavu.
- Parti National pour la Démocratie et la République (PANADER) – RD Congo, Bukavu.

#### **4. Universités et Instituts Supérieurs**

- Université du Lac Tanganyika – Burundi, Bujumbura.
- Université des Grands Lacs – Burundi, Bujumbura.
- Université Sagesse d’Afrique – Burundi, Bujumbura.
- University Leadership International – Burundi, Bujumbura.
- Université Espoir d’Afrique – Burundi, Bujumbura.
- Institut Supérieur du Développement Rural – RD Congo, Fizi.
- Institut Supérieur du Développement Rural – RD Congo, Uvira.